

Dossier de présentation

Grand-Hornu • Bois-du-Luc • Bois du Cazier • Blegny-Mine



SITES MINIERES MAJEURS DE WALLONIE
CANDIDATS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Avant-propos

La Belgique propose d'inscrire sur la liste du patrimoine mondial quatre sites historiques liés à l'exploitation du charbon : Grand-Hornu, Bois-du-Luc et Bois du Cazier en Province de Hainaut ; Blegny-Mine en Province de Liège.

Ces quatre sites exploitent le « terrain houiller » qui va du Nord-Pas de Calais au Bassin d'Aix-la-Chapelle. Ils couvrent la même tranche chronologique du début du XIXe à la fin du XXe siècle. Ils condensent sur un espace réduit tous les aspects du patrimoine minier, technique et social. Ils se complètent réciproquement. Grand-Hornu et Bois-du-Luc forment le volet « social », Bois du Cazier et Blegny-Mine forment le volet « travail et travailleurs », illustrant à travers l'architecture les relations de pouvoir et l'organisation sociale.

Le patrimoine houiller wallon rencontre pleinement le critère II de l'Unesco « Témoigner d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ».

Dans le domaine technologique, social et architectural, il représente un lieu de confluence culturelle qui a assimilé des éléments d'origine très diverse et qui a exercé une influence considérable dans l'Europe et le monde.

Du point de vue technologique, les mines, exploitées dès le moyen âge, ont intégré des techniques venues de toute l'Europe, notamment des procédés britanniques à la Révolution Industrielle. Mais le charbonnage wallon est devenu un modèle international, imité notamment en Russie et en Chine. Les Ecoles des Mines ont formé des ingénieurs du monde entier.

Du point de vue social, les charbonnages wallons sont un lieu multiculturel, à cause de l'immigration de la main-d'œuvre italienne, marocaine, espagnole, polonaise, grecque ou turque.

Du point de vue architectural, deux sites, Grand-Hornu et Bois-du-Luc, cristallisent d'importants courants internationaux d'architecture et d'urbanisme.

Le patrimoine charbonnier ressortit également au critère IV « Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ».

Il est en effet un microcosme de la révolution industrielle sous son double aspect technologique et social. Les différentes étapes de l'évolution technologique sont toutes représentées, de même que l'évolution des relations sociales, du paternalisme aux luttes ouvrières. Enfin, la reconversion des quatre sites s'est faite selon des formules différentes, qui illustrent différentes options de valorisation du patrimoine.

Par leur chronologie et leur contenu, les charbonnages wallons sont un *unicum* et comblent une lacune dans le patrimoine industriel mondial.

Robert Halleux

Dans *La Vie souterraine ou les Mines et les Mineurs*, Louis Simonin écrivait, dès 1867 : « Toute contrée où la houille existe, où on l'exploite, mérite de fixer l'attention. Qui ne connaît, à ce propos, l'histoire de la Belgique ? Ce petit Royaume, dont on a augmenté en 1830 la carte de l'Europe, déjà si bariolée, doit presque uniquement son importance à la houille. S'il occupe aujourd'hui un rang distingué parmi les nations de l'Europe, ce n'est pas qu'il pèse beaucoup dans la politique et dans les décisions qui règlent l'équilibre européen (sa position topographique, sa faible étendue le relèguent au second plan), c'est parce qu'il marche après l'Angleterre, la Prusse et la France dans la production de ces deux grands agents de la puissance des Etats modernes, le charbon et le fer. Son industrie minérale, brillamment développée, lui a créé les relations les plus étendues sur le globe, et c'est surtout à la houille que la Belgique est redevable d'une aussi florissante situation. La nature, en créant le charbon, l'en a dotée à pleines mains ».

Extrait de *La vie souterraine ou les Mines et les Mineurs*, Louis Simonin – 1867.

Introduction

Jusqu'il y a peu, on aurait pu croire que rien ne se passait en Wallonie en matière de patrimoine mondial : la liste indicative introduite en 1997 n'avait pas évolué, plus d'inscription nouvelle depuis 1999, à l'exception du complément apporté au dossier des beffrois pour y intégrer celui de Gembloux.

Cet état de fait ne reflétait pas une inertie mais un engagement moral de la Région wallonne à ne pas favoriser les déséquilibres thématiques et régionaux que l'analyse de la liste du patrimoine mondial avait mis en évidence.

En 2008, la Wallonie et Bruxelles-Capitale décidaient toutefois d'actualiser leurs listes indicatives dans un souci de compléter le relevé initial. Les sites et thèmes sélectionnés s'inspirent des recommandations formulées par le comité du patrimoine mondial : priorité aux catégories peu ou pas représentées pouvant si possible faire l'objet d'une inscription transnationale. Selon ces critères, le Gouvernement de la Région wallonne a retenu pour ajout à la liste indicative : le paysage culturel des Hautes-Fagnes, le tronçon Bavay-Tongres de la chaussée romaine Bavay-Cologne située sur son territoire, l'ensemble thermal de Spa, le palais des Princes-Evêques de Liège, le champ de bataille de Waterloo, le Panorama de la bataille de Waterloo, les citadelles mosanes et les sites miniers majeurs de Wallonie.

Après une large concertation avec les spécialistes de l'UNESCO et différents experts, décision fut prise de présenter le dossier des sites miniers dont le dossier de candidature au patrimoine mondial a été présenté une première fois au Centre du Patrimoine Mondial en janvier 2009.

Ce choix répond au souci de l'UNESCO d'assurer une meilleure représentativité de la liste du patrimoine mondial dans la mesure où le patrimoine industriel est une catégorie relativement peu présente.

Les quatre sites sélectionnés à savoir le Grand-Hornu, Bois-du-Luc, le Bois du Cazier et Blegny-Mine témoignent de l'histoire de l'exploitation européenne du charbon depuis ses débuts au 19^{ème} siècle jusqu'à son déclin au milieu du 20^{ème} siècle. Les volets technique, architectural, social, paysager, et urbanistique sont présents au travers de la sélection opérée. En outre, chaque site a réussi sa reconversion selon les principes de conservation intégrée prônés par l'autorité régionale.

Souvenons-nous un instant que la Révolution industrielle qui naît en Angleterre va gagner le continent européen par la Wallonie dont le sous-sol recèle un important gisement charbonnier.

Cette abondance permettra le développement de l'industrie lourde (sidérurgie, verrerie, ...). Et c'est donc in fine le charbon qui contribuera à la richesse de cette région du monde. Les industriels wallons vont s'inspirer des inventions anglaises et les adapter pour les améliorer et les exporter ensuite. Les charbonnages wallons avec leurs organisations, leurs structures et leurs techniques vont devenir à cette période des modèles et une source d'inspiration internationale.

Le dossier de proposition d'inscription sur la liste du patrimoine mondial s'appuie sur deux arguments : le témoignage d'un échange d'influences important des charbonnages sur le développement des techniques, de l'urbanisme ainsi que des cultures d'une part, et la représentativité architecturale, technologique et paysagère forte d'une période significative de l'histoire de l'humanité qu'offrent ces ensembles, d'autre part.

Les sites miniers, moteurs de multiples échanges...

L'extraction du charbon s'opère depuis longtemps en Wallonie. Des textes en attestent dès le 12^{ème} siècle. Mais c'est au 19^{ème} siècle, grâce à l'arrivée dans cette région de techniciens anglais et de leurs technologies nouvelles (lampes de sûreté, machine de Newcomen, etc.), que l'exploitation industrielle va véritablement pouvoir commencer. Très vite, les industries wallonnes vont se les approprier et les faire progresser, exportant à travers toute l'Europe machines d'extraction et machines d'exhaure sans oublier les compresseurs et perforateurs à air comprimé fabriqués dans les ateliers Cockerill à Liège. Le domaine de la formation est lui aussi objet d'échange. On note ainsi que les Ecoles des Mines de Liège et de Mons s'inspirent des modèles français et allemands ou sont liées à des structures d'enseignement de ces pays. Liège deviendra d'ailleurs, à son tour, un centre d'apprentissage de réputation internationale où se presseront les ingénieurs européens.

Le charbonnage sera, enfin, l'espace de multiculturalité de référence durant toute la période industrielle. En effet, la population locale voisinant les entreprises n'a pas pu répondre longtemps aux besoins des employeurs en ces temps de plein emploi. Différentes vagues d'immigration seront donc nécessaires pour fournir à l'industrie houillère, toute la force humaine requise. Au 19^{ème} siècle, il s'agissait principalement d'une immigration interne ou de proximité qui concernait surtout des travailleurs d'origine française et flamande. Dès le 20^{ème} siècle et plus particulièrement entre les deux grands conflits mondiaux, on observa un net élargissement du cercle géographique des origines des mineurs étrangers. On note ainsi la présence d'Italiens, de Tchèques, de Hongrois, de Polonais, d'Espagnols ...

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'accord conclu entre la Belgique et l'Italie engendrera l'arrivée massive de travailleurs italiens dans les mines wallonnes. La catastrophe du Bois du Cazier freinera cette immigration et obligera à se tourner vers d'autres pays pourvoyeurs de main-d'œuvre. La mine sera donc, tout au long de son histoire, lieu de rencontre et lieu d'échange, la culture et les traditions des uns évoluant au contact de celles des autres.

Les charbonnages, symbole représentatif d'une époque de l'histoire...

Dans le cadre du dossier UNESCO, trois phases d'industrialisation caractérisées chacune par un système particulier ont été distinguées. La première industrialisation (du 18^{ème} siècle à 1860) correspond au système coke-fonte-vapeur, la deuxième (1860-1960) au système acier-électricité-chimie-moteur à combustion, alors que la troisième (depuis 1960 et à cause du traité de la CECA de 1951) se caractérise par la désindustrialisation, l'ingénierie du vivant et les nouvelles technologies de l'information.

Le Grand-Hornu et Bois-du-Luc appartiennent davantage à la première période alors que le Bois du Cazier et Blegny-Mine se rattachent plutôt à la seconde. Par leurs reconversions réussies, les quatre sites s'inscrivent ensemble avec brio dans la troisième tout en gardant leurs qualités de témoins exemplaires.

Ces quatre charbonnages, tous de taille moyenne, sont en outre passés du statut d'entreprise familiale à celui de société anonyme. Ils sont par là une sorte d'« instantané » de deux siècles d'histoire sociale qui verront la chute du paternalisme au profit de l'ingénierie sociale. Souvenons-nous qu'en 1848, Karl Marx écrivait de la Belgique qu'elle était le paradis du capitalisme. Ces lieux sont donc un microcosme social dont l'étude permet de comprendre une large partie de notre présent.

En ce qui concerne le patrimoine mondial, une étude a montré très clairement le bien-fondé de notre ambition. Les quatre sites wallons intégreront la « grande route du charbon » qui, si on observe les lieux de ce type déjà classés, part de l'Angleterre pour se terminer à la Rhur en Allemagne.

Le Grand-Hornu, Bois-du-Luc, le Bois du Cazier et Blegny-Mine ont chacun écrit un chapitre de cette histoire commune.

Elaborer un dossier de candidature ne fut pas chose facile. La chose ne fut possible que grâce à la collaboration étroite de la Région wallonne et des gestionnaires des différents sites, sans oublier bien entendu l'aide apportée par le Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques de l'Université de Liège.

Grâce à ce travail commun, un premier dossier de candidature a été déposé au Centre du Patrimoine mondial le 29 janvier 2009. Reconnu complet, il a pu poursuivre son chemin et être transmis à l'Icomos qui est l'organisation consultative chargée d'expertiser les sites, de faire rapport et de soumettre une proposition d'avis au Comité du Patrimoine mondial. Ce dernier a statué sur la candidature wallonne lors de 34^{ième} session en juillet 2010. Il a été convaincu de la valeur universelle exceptionnelle que représentent ces quatre sites non seulement dans leur diversité mais également dans leur unicité.

Cette diversité se reflète à travers l'histoire, l'architecture, l'urbanisme, la topographie de ces sites. Elle se manifeste également dans leur reconversion et dans la présentation qu'en font leurs gestionnaires ...Pourtant tous parlent d'une histoire écrite à la sueur des hommes d'hier et que nous pouvons lire aujourd'hui à travers les constructions et les paysages qu'ils nous ont transmis.

Mais le Comité a néanmoins pointé une série de lacunes administratives et organisationnelles, et a formulé une série de demandes dont vous trouverez le détail ci-dessous :

- a) Clarifier la situation de la propriété de Blegny-Mine et contractualiser la concession de sa gestion à la société gérante ;
- b) Revoir la zone tampon à Bois-du-Luc, en suivant les principes déjà appliqués aux zones tampons des trois autres sites ;
- c) Rendre effective une protection approfondie des composantes du bien par des mesures systématiques d'inscription sur la liste des monuments historiques et des sites culturels

protégés de Wallonie. La protection doit être coordonnée entre les différents sites et elle doit atteindre le plus haut niveau possible ;

- d) Formaliser et promulguer un système de protection harmonisé des zones tampons en rapport direct avec la valeur universelle exceptionnelle du bien. Prendre en compte les nécessités de protection des abords des composantes du bien, tout particulièrement le contrôle du développement urbain ;
- e) Mettre en place un plan de conservation pour l'ensemble du bien, en définir la méthodologie et le suivi, en préciser les responsables et les acteurs. Ce plan devra tout particulièrement prendre en compte la restauration des conditions d'authenticité des habitations privées de la cité ouvrière du Grand-Hornu ;
- f) Officialiser et rendre effective une structure de concertation et de coordination de la gestion, conformément au paragraphe 114 des Orientations devant guider la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au fonctionnement régulier entre les différents sites, en préciser la structure, les acteurs, les compétences et les méthodes de travail. Elle sera notamment en charge d'un système cohérent et homogène de suivi du bien qui reste à définir.

Le comité considère également que toute proposition d'inscription révisée nécessitera une mission d'experts qui se rendra sur le site et recommande que l'Etat partie :

- a) Nomme sans délai le responsable sécurité de Blegny-Mine (il faut comprendre « responsable technique ») ;
- b) Conçoive et mette en place, dans le cadre du plan de conservation, un programme d'étude et de formation pour la conservation à long terme de ce bien technique et industriel d'une nature bien spécifique.

Ces lacunes ont incité le Comité à différer l'examen du dossier. En pratique, un nouveau dossier a été réalisé et transmis au Comité pour examen. Il a été déposé en janvier 2011 pour décision lors de la session du Comité de Patrimoine Mondial de l'été 2012.

Unicité – Authenticité – Complémentarité – Universalité

Suite à la décision de la région Wallonne de présenter à nouveau la candidature des quatre sites miniers majeurs de Wallonie au titre de Patrimoine mondial de l'UNESCO, leurs responsables respectifs ont décidé d'encore renforcer leur collaboration et de mettre sur pied un nouveau programme d'actions. Ce renforcement traduit leur volonté et leur capacité à oeuvrer ensemble pour la création d'une « route du charbon », symbole de l'importance que ce diamant noir a eu dans l'histoire de la Belgique et plus globalement dans celle de l'Europe de l'Ouest. Ces réflexions et travaux sont placés sous la bienveillance de l'administration compétente de la Région wallonne et bénéficient des conseils avisés de ses experts.

Le Grand-Hornu constitue le premier chapitre de cette histoire. Il montre l'audace et l'inventivité des industriels de l'époque qui, en visionnaires, construisent les cathédrales d'une nouvelle religion qui conduira la Belgique à la seconde place des pays les plus industrialisés au monde ! Le style néo-classique de l'architecture de ce site, pensé en véritable monument devant traverser le temps et les épreuves, ainsi que sa reconversion culturelle dans le domaine de la création contemporaine en font un exemple unique.

Le site du Bois-du-Luc représente l'étape de l'ordonnement social du travail. L'exemplarité de l'organisation spatiale en fait à la fois un exemple des carences d'un système d'inspiration féodale mais aussi un modèle des progrès sociaux alors en gestation. La rigueur de l'urbanisme et de l'architecture de cet ensemble né « ex nihilo » est le reflet flamboyant de la pensée paternaliste, tellement caractéristique du monde industriel du 19^{ème} siècle et d'une partie du 20^{ème} siècle.

Le Bois du Cazier à Marcinelle se pose, quant à lui, comme symbole de la mémoire, du labeur et de l'immigration ouvrière. Grâce au travail de sensibilisation mené autour de la catastrophe et à la tradition des commémorations qui se perpétuent chaque année, depuis 1956, nul ne peut plus ignorer la puissance de ce patrimoine immatériel ancré dans la mémoire collective. La dureté du travail de mineur, ses dangers ainsi que les sacrifices de ces « gueules noires » contribuèrent à faire de la Wallonie une terre prospère. Outre les espaces consacrés à la tragédie, la présence sur le site des musées de l'Industrie et du Verre, achève de faire du Bois du Cazier une vitrine du savoir-faire humain, de ses réussites mais aussi de ses dérives...

Vient enfin Blegny-Mine dont certes l'histoire est ancienne, mais qui présente surtout la particularité d'avoir connu l'exploitation industrielle la plus longue puisque celle-ci n'a pris fin qu'au début des années 1980. Seul des quatre sites à n'avoir point connu le démantèlement et l'abandon, il représente une opportunité unique pour le public de compléter sa découverte de deux siècles d'industrie houillère par la découverte non seulement d'une exploitation dotée pour son époque des outils les plus modernes, mais aussi d'une première installation, elle aussi intacte, venue en droite ligne de la fin du 19^{ème} siècle. Last but not least, chacun pourra sur place poser l'acte symbolique de « descendre au fond » comme l'on fait, et continue à le faire de par le monde, des centaines de milliers de mineurs.

Plan d'action

De manière très concrète, le plan prévoit également les actions suivantes :

- ❖ Au niveau de la protection et de la gestion des biens :
 - révision de la zone tampon de Bois-du-Luc ;
 - inscription sur la liste des monuments historiques et des sites culturels protégés de Wallonie des biens qui ne le sont pas encore, à savoir la cité du Grand-Hornu et le site de Blegny-Mine ;
 - inscription sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie, lors de la prochaine « session », des biens qui ne le sont pas encore ;
 - mise en place d'un plan de conservation pour les quatre sites, incluant notamment la problématique de la restauration des habitations du Grand-Hornu ;
 - mise sur pied d'un plan de formation pour les guides et pour le personnel des sites (en collaboration avec notamment l'Institut du Patrimoine Wallon) et organisation de rencontres et échanges de bonnes pratiques avec les sites du patrimoine industriels inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Blegny-Mine a ainsi participé en novembre 2010,

avec de nombreux sites similaires déjà reconnus patrimoine Unesco, à une conférence à Wieliczka sur la problématique de la conservation des mines souterraines ;

❖ Au niveau organisationnel :

- mise en place d'une structure de concertation à trois niveaux entre les sites opérationnel et scientifique ;
- organisation d'une réunion de sensibilisation des décideurs ;
- en ce qui concerne la situation plus spécifique de Blegny-Mine, mise en place d'une convention de gestion (qui a été signée le 25 novembre 2010 entre le Commissariat Général au Tourisme et l'asbl gestionnaire), engagement d'un responsable technique (effectif depuis le 06/12/2010), qui aura notamment en charge la mise sur pied d'un plan de conservation à long terme de l'équipement et en particulier des galeries souterraines, et clarification de la propriété du site. Pour ce dernier point, il faut savoir que si la Région Wallonne est soit propriétaire, soit emphytéote du site, selon les parcelles envisagées, la concession minière qui permet l'exploitation souterraine est toujours propriété de l'ancien exploitant, la SA des Charbonnages d'Argenteau, qui permet l'utilisation de l'espace visité à travers une convention de mise à disposition avec la Province de Liège. Des pourparlers sont actuellement en cours afin que la Région Wallonne devienne le concessionnaire en lieu et place de la SA, et règle par convention les rôles des intervenants, la Province de Liège ayant déjà officiellement pris la décision en date du 09/11/2010 de continuer à s'impliquer dans la gestion de cette partie du site ;

❖ Sur le plan promotionnel, les 4 sites ont mis sur pied en coordination et avec le soutien logistique et/ou financier de la Région Wallonne, les actions suivantes :

- création d'une identité visuelle et réalisation d'un dossier bilingue (FR/GB) de présentation des sites et du dossier de candidature ;
- réalisation d'un dossier de presse (FR/GB/IT/NL) ;
- création d'un portail internet commun (www.sitesminiersmajeursdewallonie.be);
- lancement d'une pétition dans les sites et sur le portail internet afin de soutenir la candidature ;
- organisation en mai 2010 d'un colloque à Paris dans le cadre du bicentenaire du Grand-Hornu, sur la question du patrimoine industriel et de sa réaffectation (publication des actes en cours) ;
- rédaction d'un « Carnet du patrimoine » sur les quatre sites, en collaboration avec l'Institut du Patrimoine wallon ;
- édition d'un flyer commun « Route du charbon » et mise sur pied d'une formule de réduction intersite en quatre langues (FR/NL/GB/IT), sur le modèle de la Route du Feu ;
- labellisation « candidature au patrimoine mondial » d'activités s'inscrivant dans l'argumentation du dossier de candidature.

Ont contribué à la rédaction de ce dossier de présentation : Jean-Louis Delaet, Gislaine Devillers, Françoise Foulon, Alain Forti, Laurent Busine, Maryse Willems, Daisy Vansteene, Karima Haoudy, Jacques Crul, Bruno Guidolin et Dominique Cominotto. Que chacun soit remercié pour sa contribution personnelle.

Le Grand-Hornu... Entre utopie et émerveillement

Installé au cœur de la Province de Hainaut, à quelques kilomètres des villes de Mons et de Valenciennes, le Grand-Hornu compte parmi les plus beaux lieux de patrimoine industriel néo-classique d'Europe.

L'histoire de ce site remarquable commence au 19^{ème} siècle quand Henri Degorge, capitaine d'industrie français tenté par l'aventure du charbon, décide de développer à Hornu une entreprise d'exploitation houillère, à une époque où l'« or noir » n'est encore qu'une source d'énergie relativement secondaire.

Le site naît ainsi en 1810, avec pour cadre la révolution industrielle naissante, qui fera de la région dans laquelle il est implanté la seconde place industrielle du monde ! C'est aussi à cette époque que Degorge entame la construction du coron R1 un des plus anciens de Belgique - qui entoure toujours aujourd'hui le Grand-Hornu et qui en rythme le paysage.

Les débuts seront difficiles, mais très vite les Charbonnages du Grand-Hornu vont devenir une des plus grosses entreprises charbonnières de la toute jeune Belgique, produisant et exportant plus de 50% des besoins en charbon d'un grand territoire allant du nord de la France au sud de la région parisienne.



Vue des arcades du Grand-Hornu depuis la cour carrée. Coll. Grand-Hornu.



Vue de la Maison des Ingénieurs depuis la cour ovale (Photo Georges Fessy).

Devenus symbole de l'industrie du charbon dans tout le Hainaut belge et français, les charbonnages hornutois seront aussi un fabuleux laboratoire technologique, social et humain. Pour soutenir le développement économique de l'entreprise, on invente à Hornu de nouvelles techniques d'extraction, de nouvelles machines utilisant la vapeur et on y installe le premier chemin de fer hippomobile du pays, dont Victor Hugo aurait dit qu'il était fort laid !



Vue ancienne des Charbonnages du Grand-Hornu. Coll. Grand-Hornu.



Carte postale ancienne du coron entourant le site. Coll. Grand-Hornu.

Intiment lié à l'entreprise et né de la volonté de son fondateur, le coron, avec ses 450 maisons, offre un confort de vie meilleur aux ouvriers des Charbonnages du Grand-Hornu que dans les autres cités ouvrières du même type. En effet, ces maisons sont bâties en dur, spacieuses, approvisionnées en eau chaude et bénéficient d'un jardin. On crée une école, une salle de danse, des commerces et un dispensaire... Autant de facilités dont aucune autre cité ouvrière proche ne pouvait se targuer à la même époque. Il est à noter que cette structure d'habitat ouvrier créée à Hornu servira de modèle à beaucoup d'autres initiatives du même genre tant en Belgique qu'en France.



Fête de l'été 2006 dans le coron autour du Grand-Hornu. Coll. Grand-Hornu.

L'après-guerre va plonger le Grand-Hornu dans un long sommeil, quand est conclu le Traité de la Communauté européenne pour le Charbon et l'Acier (CECA) pour rationaliser la production. L'exploitation industrielle s'arrête en 1954 et le site est abandonné. Cet arrêt brutal des activités tient essentiellement à la nature particulière des veines de charbon du Borinage. Difficiles à exploiter, elles rendaient l'entreprise non rentable dans le contexte dudit traité.

À la fin des années soixante, une poignée de passionnés de patrimoine industriel, portés par le courant naissant en Grande-Bretagne, relèvent l'intérêt architectural du site et commencent à se battre pour le sauver d'une destruction programmée, ce dernier n'étant plus que l'ombre de lui-même, dévasté par le temps et le vandalisme.

En 1971, l'architecte Henri Guchez assure définitivement son sauvetage en le rachetant. Il entame une première phase de rénovation, y installe ses bureaux et initie une activité culturelle en organisant quelques expositions dans les Ecuries.

C'est la Province de Hainaut qui prend le relais en 1989 en lui rachetant le site à l'initiative de Claude Durieux, alors Député provincial. Elle entame à cette époque également une seconde phase de travaux de rénovation qui permettra à environ 60% du bâti existant d'être réhabilités. Elle y installe enfin les bureaux de l'ASBL provinciale Grand-Hornu Images, qui existe et exploite les potentialités touristiques et culturelles depuis 1985.

Depuis, cette structure poursuit une triple mission sur le site : patrimoniale, touristique et culturelle.

Quand au début des années 90 la Communauté française décide d'installer son Musée des Arts Contemporains à Hornu, elle scelle par la même occasion la fin de la rénovation du Grand-Hornu. En développant le MAC's, elle assure la remise en état de la partie du site qui restait à réhabiliter.

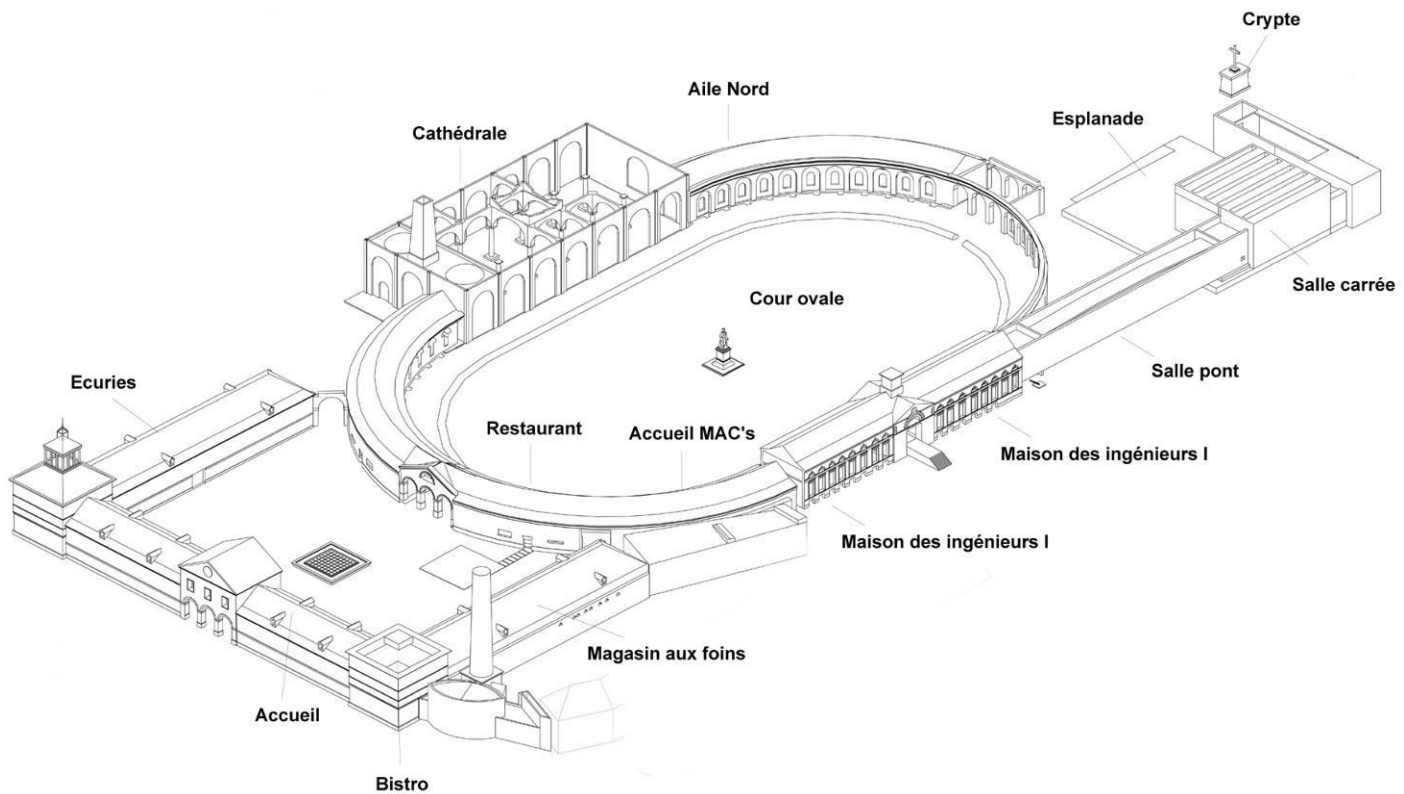


Vue des arcades du Grand-Hornu depuis la terrasse arrière du MAC's

Depuis septembre 2002 et l'ouverture du MAC's (Musée des Arts Contemporains du Grand-Hornu), le site s'offre à nouveau au regard du visiteur dans toute sa splendeur.

Après avoir été un des fleurons de l'industrie belge, le site du Grand-Hornu est aujourd'hui devenu l'un des lieux culturels les plus importants de Belgique. Il connaît une nouvelle vie et accueille chaque année près de 75000 visiteurs en provenance de toute l'Europe.

Le site du Grand-Hornu occupe une superficie de 6 hectares et représente environ 10.000 mètres carrés de bâti divers. Il est animé par deux structures culturelles : Grand-Hornu Images et le Musée des Arts contemporains de la Communauté Française de Belgique.



Plan axonométrique légendé du site dans son état actuel. Coll. Grand-Hornu.

Un lieu où on découvre l'histoire et le patrimoine

L'organisation du travail au 19^{ème} siècle, l'exemple d'une exploitation charbonnière, la condition des mineurs, l'histoire sociale de la révolution industrielle, le modèle d'une cité idéale, les techniques et contraintes de la restauration... sont quelques-uns des éléments que le public découvre lorsqu'il aborde le Grand-Hornu dans sa dimension patrimoniale et architecturale.



Vue aérienne du site. Copyright Région Wallonne.

Le site, presque complètement rénové aujourd'hui, est inscrit dans les grandes associations de patrimoine industriel (TICCIH, PIWB,...), où sa restauration fait figure de modèle.

Ce lieu exceptionnel s'inscrit dans un paysage hennuyer belge et français doté de nombreuses traces d'un passé économique glorieux commun dont, entre autres : les ascenseurs du canal du centre (Strepy & Reuleux & Belgique), le centre minier de Lewarde (Lewarde & France), le Parc d'aventures scientifiques & PASS (architecte de la rénovation : Jean Nouvel - site de la mine du Crachet & Frameries & Belgique), le Lavoirtage à charbon (Péronne-lez-Binche & Belgique), Le Bois du Cazier (Marcinelle & Belgique), La distillerie de Biersée (Biersée, Belgique), la faïencerie et la Fondation Boch Céramis (La Louvière, Belgique), Bois-du-Luc, Blegny-Mine...

En marge du site lui-même, différentes autres approches sont proposées aux visiteurs. Il y a tout d'abord la visite guidée du coron qui permet de découvrir les spécificités de cet ensemble particulier. La cité du Grand Hornu est en effet à appréhender comme une véritable ville implantée aux abords mêmes du siège d'exploitation afin d'éviter de longs déplacements aux ouvriers. Le projet révèle également une approche hygiéniste avec la création d'espaces publics, de jardins individuels, l'aération favorisée tant par la largeur des rues que par le nombre de baies, la présence de caves qui prévient les problèmes d'humidité ou encore l'ampleur des habitations qui permet une séparation des sexes mais aussi des générations.

Un projet architectural est aussi présent dans sa conception qui se manifeste par la variété des façades et par la présence de détails architecturaux sans nécessité fonctionnelle. La cité du Grand-Hornu constitue enfin un projet social où le bien-être - voire le confort - de l'ouvrier n'est pas oublié. Evoquons l'alimentation en eau froide par les puits ou chaude par une machine vapeur ou l'installation d'une boulangerie. On pourrait également mentionner la bibliothèque, une salle de réunion et une salle de danse sans oublier l'éducation puisqu'une école s'installera également dès 1843. L'organisation de la vie sociale au sein du quartier était d'ailleurs directement liée à l'activité « industrie », comme en atteste par exemple la taille des maisons attribuées aux travailleurs qui dépendait de la position que ces derniers occupaient au sein de l'usine. Sous la conduite d'un guide spécialisé, le public est convié à découvrir toutes ces particularités qui rendent l'ensemble unique eu égard à son ancienneté.



Vue de la façade arrière de la Maison des Ingénieurs du Grand-Hornu. Coll. Grand-Hornu.

Par-delà les découvertes du site historique et du coron, un parcours « promenade » à la découverte des anciens puits d'extraction est aussi disponible. L'extraction du charbon ne se faisait pas sur le site lui-même mais, dans un premier temps, à ses abords immédiats pour s'éloigner de plus en plus au fil du temps. Des puits eux-mêmes, il ne reste rien si ce n'est les pierres bleues marquant leurs emplacements. A quelques centaines de mètres du site, les visiteurs peuvent également gravir l'un des deux terrils subsistant qui offre une vue remarquable tant sur le site du Grand-Hornu et son coron que sur les villes d'Hornu et de Boussu.

Cette « route » industrielle est une occasion unique pour le visiteur d'entrer dans la réalité de l'histoire économique des 19^{ème} et 20^{ème} siècle en Europe du nord et le possible classement de quatre sites à l'UNESCO ne manquera pas d'en renforcer l'attrait auprès du public.

Un lieu où l'on se frotte au design et aux arts appliqués

Les activités culturelles de Grand-Hornu Images explorent le champ des relations entre l'art et l'industrie. Design, création industrielle et arts appliqués y tiennent une place prépondérante dans le respect de la vocation première du site. L'association choisit de préférence d'exposer des artistes dont le travail est en cohérence avec le lieu. Ce sont, de plus en plus, des personnalités reconnues sur la scène internationale. Les expositions évitent cependant l'élitisme. Elles essaient de toucher la population locale, d'être en résonance avec le lieu, avec l'histoire des gens de la région.



Vues d'expositions de Grand-Hornu Images. Coll. Grand-Hornu Images.

Au fil du temps, l'association a habitué le public à cette fonction nouvelle du Grand-Hornu, lieu privilégié d'expositions. En outre, et toujours dans la même volonté d'accueillir le public proche et de démystifier un lieu dont l'impressionnant portail peut être difficile à franchir la première fois, l'équipe a, d'emblée, expliqué à la population l'histoire du lieu et le projet contemporain, en l'invitant à assister gratuitement à des spectacles et des visites (notamment chaque premier mercredi du mois et lors de chaque vernissage public).

Les principales expositions de Grand-Hornu Images :

1989 : Lumière-matière, 1990 : La double transparence, 1991 : VIA, 1993 : S'asseoir 100 façons, 1996 : les véhicules de demain (en collaboration avec l'Université de Valenciennes), 1997 : les compagnons du Tour de France, 1998 : Martin Szekely designer, 1998 : Passion plastique, 1999 : Lost and found, 2000 : Jacques Dupuis, l'architecte, 2001 : Garouste & Bonetti, 2001 : Présence de l'objet, 2002 : Arne Jacobsen, 2003 : Répliques, reflets et merveilles, 2003 : Homemade, 2003 : Maestri (Europalia Italie), 2004 : Désir d'objets, 2004 : Tam-Tam, le Pop au Top, 2004 : Ingo Maurer. Light Reaching for the Moon, 2005 : Mini-Mômes, 2005 : Label-Design.be, 2005 : Pierre Charpin « Deux Mille Cinq », 2006 : Simply Droog, 2006 : Richard Hutten, 2006 : Les Paruriers, Bijoux de la Haute Couture, 2006 : Alain Berteau, 2007 : INOUT, Config.01, 2007 : Collections RConnections, 2007 : Xavier Lust (de)formations, 2007 : Nedda El-Asmar, 2008 : Chants et Paysages R Ettore Sottsass à Sèvres 1993-2006, 2008 : Pierre Paulin Supermoderne, 2008 : Marti Guixé - « OPEN END », 2008 : Andrea Branzi (avec la Fondation Cartier-Paris), 2008 : Collectif Big Game, 2009 : Prix Emile Hermès, 2009 : Ronan et Erwan Bouroullec, 2009 : Charles Kaizin RDesign in Motion !.

Un lieu où l'on apprivoise l'art contemporain...

Le Musée des Arts Contemporains (MAC's) est l'un des projets culturels phares de la Communauté française de Belgique. Cet espace voué à la création contemporaine et conçu par Pierre Hebbelinck, l'un des principaux acteurs du renouveau architectural en Wallonie, s'inscrit dans la continuité de la reconversion du site initiée à la fin des années 80. Dans l'optique d'une politique d'acquisitions et d'expositions d'envergure internationale, la direction artistique du Musée a été confiée à Laurent Busine, porteur du projet depuis 1991.



« Accidents de chasse » de Pascal Bernier dans l'exposition « Jeux de Massacre ». Coll. MAC's. Copyright Pascal Bernier.

Trois axes prioritaires déterminent la mission culturelle du MAC's : la constitution d'une collection, la programmation d'expositions et la mise en oeuvre d'animations culturelles. Grâce au budget spécifique qui lui est dévolu, la collection du musée s'enrichit progressivement des oeuvres choisies par la Commission d'acquisition chargée d'en définir les orientations. Bien qu'aucune salle d'exposition permanente n'y soit consacrée, la collection privilégie les mêmes pistes de réflexion sur l'art contemporain international que celles poursuivies lors des expositions, à savoir : les rapports à la mémoire, au lieu et au poétique. Ouvert, comme le souligne son nom, à la pluralité des genres et des disciplines, le Musée des Arts Contemporains porte son attention autant sur les formes traditionnelles de la pratique artistique (peinture, sculpture...) que sur ses avatars modernes (photographie, installation...) ou contemporains (vidéo, multimédia...).

Avec un service d'animations culturelles présent dès ses premiers pas, le musée associe sa mission à une " éducation du regard ". Le musée développe d'ailleurs, en matière de médiation, une politique ambitieuse visant à favoriser au maximum l'accessibilité du public au propos contemporain : journée d'ouverture gratuite tous les premiers mercredis de chaque mois, visites guidées quotidiennes gratuites pour le public individuel, guide du visiteur, visite guidée pour aveugles et déficients visuels, conférences, navettes de l'art, programmes spécifiques de visites du musée pour les « voisins » résidant dans le coron, ...



Animation pédagogique au musée. Coll. MAC's.

L'action culturelle du MAC's, associée à celle de Grand-Hornu Images, fait du site du Grand-Hornu la plus importante vitrine contemporaine de Belgique puisqu'elle représente tout le prisme de la création d'aujourd'hui.

Principales expositions organisées au MAC's depuis son ouverture :

L'herbier et le nuage (15/09/2002 au 05/01/2003); Le Beau Corps de la Mémoire (14/03 au 12/10/2003); Parfum de cire R José Maria Sicilia(17/10 au 27/11/2003); Que pouvait bien raconter Saint-François aux oiseaux ? R Marie José Burki (28/11/2003 au 29/02/2004); Fausto Melotti (19/03 au 18/07/2004); In Partes Tres R J.-L. Mylayne, W. Swennen, J.-P. Godart (08/08 au 03/10/2004); Melancholia R Anish Kapoor (24/10/2004 au 06/03/2005); Minimômes (06/03/2005 au 01/05/2005) ; Voisins officiels R collection du Mac's au MAM (13/03/2005 au 03/07/2005) ; Patrick Corillon (17/04 au 17/07/2005) ; Le Tableau des éléments (28/08 au 31/12/2005) ; Anagramme (29/01 au 07/05/2006) ; Bernd et Hilla Becher (04/06 au 13/08/2006) ; Frans Masereel R « Route des Hommes » (04/06 au 13/08/2006) ; SISYPHE , Le Jour se lève. (17/09 au 14/01/2007) ; Portraits- Angel Vergara Santiago- Marianne Berenhaut (18/02 au 06/05/2007); Sur un fil, tendu ! (24/06 au 09/09/2007) ; Des Fantômes et des Anges (07/10/2007 au 09/01/2008) ; Le Soigneur de Gravité (17/02 au 01/06/2008) ; Gino De Dominicis (06/07 au 14/09/2008); Beat Streuli (29/06 au 19/10/2008), Jean-Marc Bustamante - Le Grand Tour (09/11/2008 au 15/02/2009), Jeux de Massacre (22/03 au 30/06/2009), L'art du lendemain (17/05 au 30/08/2009), Mise à l'échelle (19/07 au 11/10/2009).

Chronologie détaillée



Le charbonnage du Grand-Hornu. Gravure tirée de la Belgique industrielle. Coll. Grand-Hornu.

1783: Charles Godonnesche fonde la Compagnie d'Hornu. **1810:** Henri Degorge, riche commerçant lillois, achète la houillère. Il dynamise son exploitation grâce à une conception intégrée des dimensions commerciale (contrôle des ventes et maîtrise du transport), industrielle (ouverture d'un atelier de construction de machines), technologique et sociale (construction d'une grande cité dont le confort et les équipements sociaux, exceptionnels pour l'époque, sont destinés à attirer et fidéliser les ouvriers). **1821:** Degorge fait appel à l'architecte lillois Obin, qui élabore les plans du bâtiment de l'administration (maison des ingénieurs) et des premières rangées de maisons. **1825:** Obin meurt. Le projet est confié aux architectes Pierre Cardona et Bruno Renard qui créent la composition d'ensemble (cité et ateliers) dans le style néo-classique sobre et imposant qui subsiste aujourd'hui. **1832:** Degorge meurt. Il a jeté les bases d'un urbanisme industriel ayant acquis rapidement une célébrité européenne. L'affaire est reprise par sa veuve. **1945:** La cité décline. **1954:** Fermeture en application des décisions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. **1969:** le Grand-Hornu est condamné à la démolition par Arrêté Royal. **1971:** Le site est sauvé de justesse par l'architecte Henri Guchez, qui rachète les ruines et entreprend les premières rénovations. **1989:** La Province de Hainaut, sous l'impulsion du Député Permanent Claude Durieux, rachète le complexe en vue d'y créer un pôle de développement économique et culturel. **1991:** Laurent Busine est chargé par le Cabinet du Ministre Valmy Féaux de réfléchir à la conception et de déterminer l'implantation d'un Musée des Arts Contemporains pour la Communauté française. La ville de Mons est préconisée comme Capitale culturelle de la Wallonie. Le site du Grand-Hornu sera choisi pour ses qualités patrimoniales, sa situation stratégique (au centre d'un axe autoroutier reliant la France aux Pays-Bas et à l'Allemagne, provoquant un brassage de visiteurs potentiels) et son infrastructure économique et touristique en devenir. Début d'une période de gestation, de prospection, de visites et d'appels d'offre.

1994: désignation de l'architecte Pierre Hebbelinck, Atelier d'Architecture S.A. Début d'une période de six années d'élaboration du projet. **1994-1998**: Conception. **1996**: Charles Picqué, Ministre de la Culture de la Communauté française, signe les Arrêtés pour la construction. Les contacts établis sont confirmés, le montage financier est bouclé (Union européenne FEDER R Communauté française R Région Wallonne, Province de Hainaut). Les procédures d'adjudications européennes sont entamées. **23 mars 1999**: Pose de la première pierre du MAC's. Près de trois ans de chantier seront nécessaires pour en arriver à la "Pose de la dernière pierre" du Musée des Arts Contemporains de la Communauté française au Grand-Hornu, **le 10 décembre 2001**. **13 septembre 2002**: Ouverture officielle du MAC's. **14 septembre 2002** : vernissage de l'exposition inaugurale « L'Herbier et le Nuage ». **10 octobre 2007** : Ouverture de l'aile courbe du Grand-Hornu aménagée par Charles Kaisin, avec le soutien de la Loterie Nationale.

A noter

Le site du Grand-Hornu et les expositions du MAC's et de Grand-Hornu Images sont accessibles gratuitement tous les premiers mercredis de chaque mois (de 10h à 18h, visites guidées gratuites toutes les heures).



**M.V. Rose, *Vue d'ensemble du Grand-Hornu*, 1900. Aquarelle sur papier, 115 x 220 cm.
Prêt de la maison communale d'Hornu.**

Fiche d'identité Grand-Hornu Images

Président : Claude Durieux

Directrice : Françoise Foulon

Les services administratifs peuvent être joints tous les jours ouvrables de 8h00 à 17h00.

Direction Grand-Hornu Images : 00.32 (0) 65.61.38.84.

Adresse : Site du Grand-Hornu
Grand-Hornu Images
Rue Ste Louise, 7301 Hornu
www.grand-hornu.be ou www.grand-hornu-images.be

Tél. : +32(0)65/65.21.21

Fax : +32(0)65/61.38.97

Mail : info.ghi@grand-hornu.be

Heures d'ouverture : tous les jours de 10 à 18 heures, sauf le lundi, le 25/12 et le 01/01.

Prix d'entrée :

- billet combiné Site du Grand-Hornu/MAC'S/
Grand-Hornu Images : 6 Euros
- Tarif groupes (minimum 15 pers.) : 4 Euros
- Groupes scolaires : 2 Euros
- Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans

Visites guidées (sur réservation) des expositions et/ou du site historique (FR/NL/ALLEM/ANGL).

Numéro de contact réservation : 00.32 (0) 65.61.38.81.

Audio-guidage pour la découverte du site historique (FR/NL/ALLEM/ANGL/IT/ES) : 2 euros

Fiche d'identité du MAC's

Président : Claude Durieux

Directeur : Laurent Busine

Les services administratifs du Musée peuvent être joints tous les jours ouvrables de 9h00 à 17h00.

Direction : +32 (0) 65.61.38.50 ou 52

Adresse : MAC's
Site du Grand-Hornu
Rue Sainte-Louise 82
BE-7301 Hornu (à proximité de Mons)
www.mac-s.be

Tél. : +32(0)65/65.21.21

Fax : +32(0)65/61.38.91

Mail : info.macs@grand-hornu.be

Heures d'ouverture : tous les jours de 10 à 18 heures, sauf le lundi, le 25/12 et le 01/01.

Prix d'entrée :

- billet combiné Site du Grand-Hornu/MAC'S/ Grand-Hornu Images : 6 Euros
- Tarif groupe (minimum 15 pers.) ou réduit : 4 Euros
- Groupe scolaire : 2 Euros
- Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans et les accompagnants de groupes scolaires.

Visites Guidées :

- 50 Euros pour un groupe de 25 personnes max. la semaine
- 60 Euros pour un groupe de 25 personnes max. le week-end

Réservations : 0032(0)65/61.38.81

Accès :

Pour rejoindre le Grand-Hornu et le MAC's par la route, au départ de l'autoroute E19 Bruxelles-Paris, prendre la sortie n°25 « Saint-Ghislain-Tertre-Hornu » et la direction Saint-Ghislain, Hornu. Suivre ensuite le fléchage jusqu'à l'entrée du site. Le parking est gratuit.

Les gares les plus proches sont celles de Saint-Ghislain et de Mons. Au départ de la gare de Mons, il vous est possible de rejoindre le Grand-Hornu et le MAC's par le biais des bus TEC (lignes 7 et 9 à l'arrêt Grand-Hornu) et de taxis. Au départ de la gare de Saint-Ghislain, nous vous conseillons de rejoindre le musée par le biais de taxis.

Le site minier du Bois-du-Luc, un repère dans le patrimoine industriel

A 60 km de Bruxelles, et à 6 km de La Louvière, le site minier du Bois-du-Luc apparaît comme un témoignage exceptionnellement préservé. Situé au cœur du bassin industriel du Centre, il s'étend sur les deux rives du Thiriau du Luc et recouvre l'ensemble des réalisations techniques et sociales de l'une des plus anciennes houillères de l'Europe continentale : la Société des Charbonnages du Bois-du-Luc. Une entreprise qui se démarque par sa longévité, son expansion charbonnière comptabilisant plus d'une trentaine de fosses et enfin, par son legs patrimonial ancré précisément à Bois-du-Luc, où a été conçu un modèle complet de peuplement industriel.



Vue aérienne du site minier du Bois-du-Luc. Photo G.Focant, Région wallonne.

Le site est en effet le résultat d'une rare combinaison de patrimoines de diverses formes :

- architecture destinée à l'activité industrielle illustrant, d'une part, tous les rouages du fonctionnement d'un charbonnage et, d'autre part, les différentes catégories professionnelles qui y ont travaillé et habité ;
- village industriel abritant une cité ouvrière et des équipements publics bâtis à l'initiative du patronat ;
- paysage naturel façonné par l'activité charbonnière ;
- agencement spatial de la cité reflétant la tradition du transfert de l'image patronale (et paternelle) ;
- mémoire orale des travailleurs de tous les horizons industriels.

Au carrefour de ces différents patrimoines : l'Ecomusée du Bois-du-Luc qui, depuis 1983, est installé dans les anciens bureaux de la Société des Charbonnages du Bois-du-Luc explore les expériences industrielles inscrites au passé et celles qui sont en train de s'écrire.

Bois-du-Luc, un terrain de prédilection pour l'archéologie industrielle

Rares sont les témoignages qui, comme le site du Bois-du-Luc, permettent d'appréhender et de rendre tangible le phénomène industriel dans sa globalité. Ce modèle de prise en charge des communautés laborieuses donnera naissance à une véritable culture ouvrière identifiable dans d'autres régions industrielles, de l'Ecosse à l'Allemagne.

Le site minier du Bois-du-Luc couvre plusieurs catégories professionnelles. Des lieux de décision aux lieux d'exploitation, Bois-du-Luc reflète l'organigramme d'un charbonnage : les communautés ouvrières (mineurs, ajusteurs, fondeurs, menuisiers, forgerons, ébénistes...), les travailleurs intermédiaires (employés de diverses catégories, comptables, secrétaires, commis...) mais également les ingénieurs et la direction. Cette cohabitation multi professionnelle peut s'expliquer entre autres par le mode de fonctionnement autarcique du charbonnage qui veille à assurer son indépendance matérielle. La cour des ateliers fermée par des portes à guillotines, rempart contre l'extérieur, matérialise cette ambition.

A l'origine du site minier du Bois-du-Luc : l'association en 1685 de mineurs et de bourgeois, réunis pour résoudre les problèmes d'exhaure liés à l'approfondissement des travaux souterrains.

« La Société du Grand Conduit et du Charbonnage de Houdeng » inaugure une nouvelle forme entrepreneuriale. Elle constitue, en effet, un des exemples les plus lointains de structure capitaliste dans l'histoire industrielle.

Au-delà de cette expérimentation d'une nouvelle structure, la société se distingue aussi par l'adoption rapide d'innovations qui ont jalonné l'histoire mondiale des techniques¹ : aménagement du Grand Conduit pour assurer l'exhaure en 1685, utilisation d'une première Pompe à feu de type Newcomen vers 1780, adoption d'une première machine d'extraction de type Watt en 1817 remplacée par une machine d'extraction en 1842, laquelle est inscrite dans un prodigieux arc de triomphe en fonte toujours conservée dans son état initial dans le puits d'exhaure de la fosse Saint-Emmanuel, emploi de l'électricité à partir de 1898, usage des cages d'ascenseurs pour la translation du personnel dès 1854, emploi des premières turbines à vapeur dès 1903, utilisation du marteau-piqueur d'abattage en 1910 (avec une déclinaison « made in Bois-du-Luc » : le marteau-piqueur RIMO), etc.



Tympan de l'une des baies de l'aile des bureaux conçus par l'architecte bruxellois Charles-Emile Janlet en 1907. (Photo R. Willame)

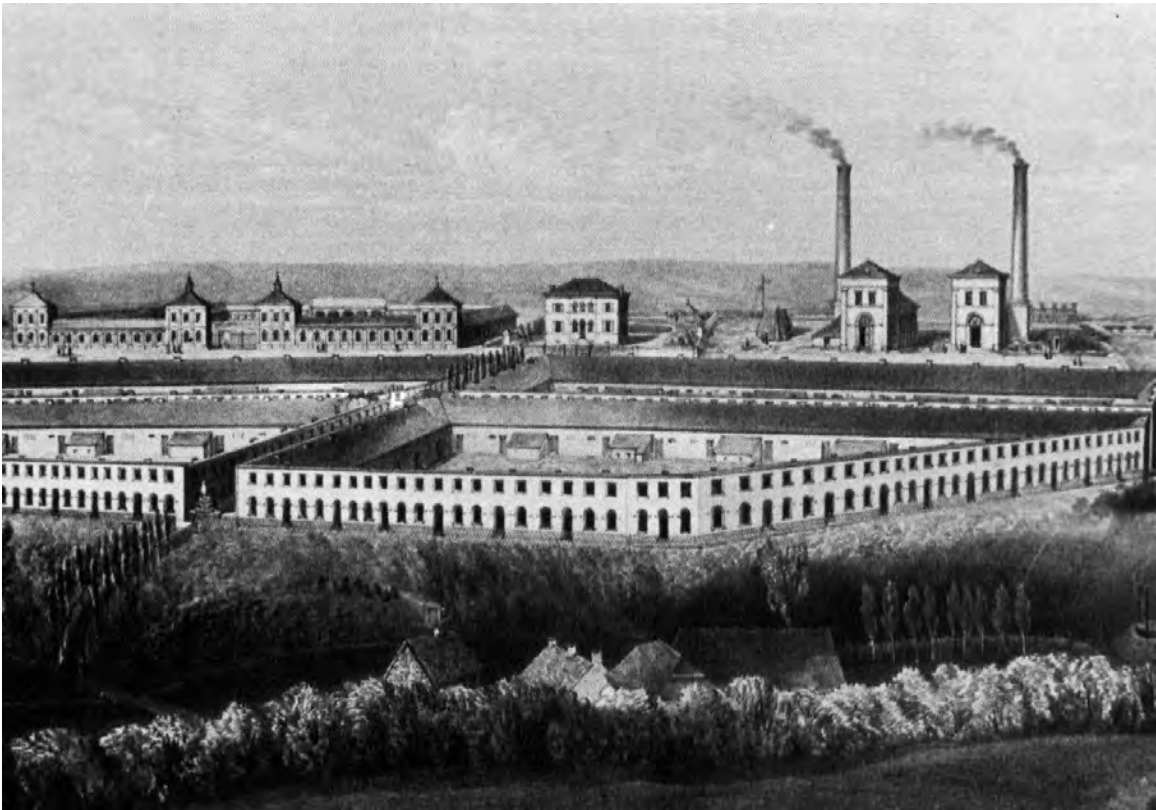
Ces innovations ont été appliquées, perfectionnées et remplacées par d'autres plus performantes dans différents espaces qui sont toujours visibles à Bois-du-Luc. En effet, bureaux, ateliers, puits d'exhaure et d'extraction, sous-station électrique, puits de ventilation sont, pour leur grande majorité, équipés de leurs aménagements intérieurs d'origine : machines d'extraction, ventilateur, dynamo, compresseurs, machines-outils, chevalement, connections ferrées entre les deux cours, ascenseurs, décoration intérieure des bureaux, matériel administratif, outils scientifiques, cartes, plans d'exploitation, etc. A ce patrimoine immobilier, il faut ajouter également les archives de la Société qui couvrent plus de 400 mètres linéaires.

A l'aube du 19^e siècle, la Société crée, par ailleurs, de nouveaux sièges dont les traces aujourd'hui effacées sont relatées à l'Ecomusée à travers des témoignages de diverses natures : livrets d'ouvriers, photographies, plans, correspondances, registres de la production, etc. Parmi la fructueuse ressource archivistique laissée par le charbonnage, mentionnons la collection de clichés sur verre qui constituent les premières tentatives de marketing industriel ou de communication de l'entreprise. A travers ces images, la Société met en scène son historicité, son assise technologique, son dynamisme et la cohésion de la communauté ouvrière autour du Patron. Outre leur qualité en terme de conservation et de composition esthétique, ces clichés dessinent une vision introspective de la société sur son parcours industriel et sur le microcosme social dont elle est à l'origine.

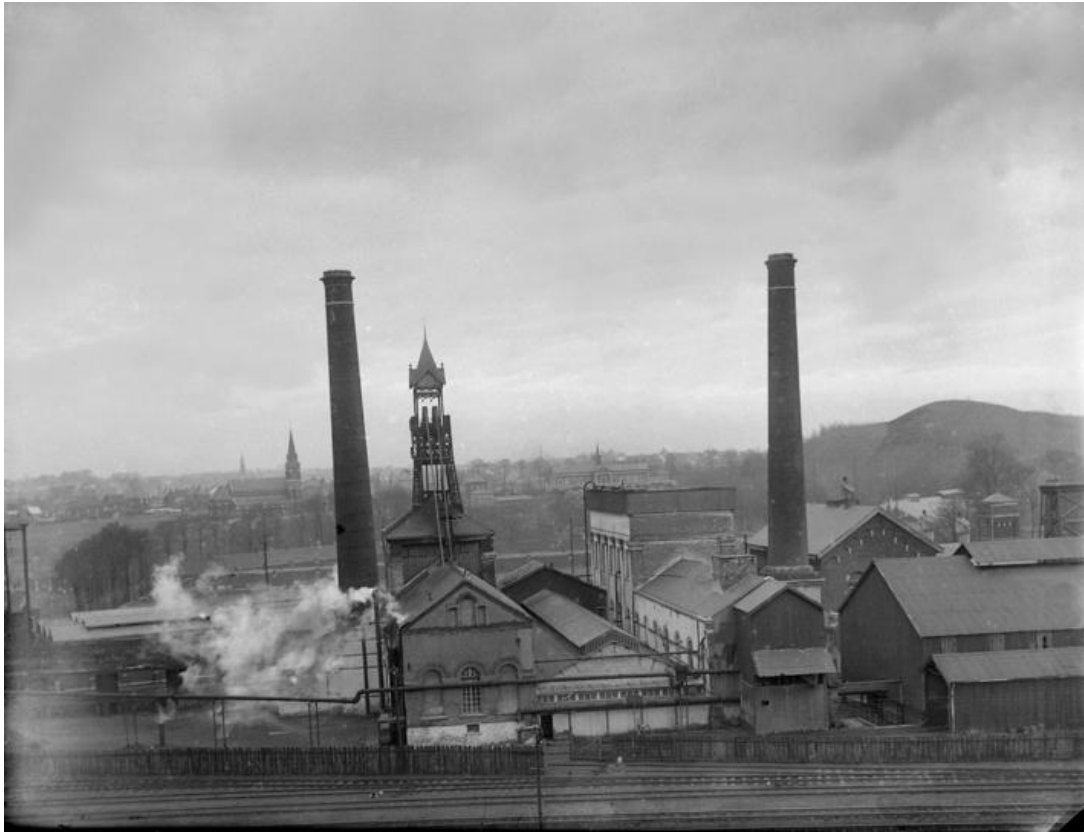


Célébration de la Fête du Centenaire de l'Indépendance de la Belgique, Allégorie « La Houille » symbolisée par des mineurs du Charbonnage du Bois-du-Luc et un modèle réduit de la fosse St Emmanuel du même charbonnage, Cliché sur verre, 1930, Coll. Ecomusée du Bois-du-Luc.

En 1846, la Société ouvre la fosse Saint-Emmanuel à Bois-du-Luc. Cette fosse est l'une des plus prospères et représente un des témoignages les plus accomplis notamment en terme d'extension territoriale et d'expression d'un paternalisme utilitariste teinté de catholicisme. Comme l'illustre la lithographie publiée dans « *La Belgique industrielle* » (1854), la fosse Saint-Emmanuel, la cour des ateliers et bureaux, la cité et, en face de celle-ci, la Maison directoriale forment le noyau fondateur du site minier et qui grandira en importance sur une longue séquence chronologique.



Canelle (Dess. et Lith.), « Charbonnages de la Société du Bois du Luc à Houdeng, (Hainaut près de Mons) », in : *La Belgique industrielle*, 1854, Coll. Ecomusée du Bois-du-Luc. Inv.Canelle.1854.



La Fosse St Emmanuel depuis la voie ferroviaire, Cliché sur verre, 1^{ère} moitié du 20^e siècle, Coll. Ecomusée du Bois-du-Luc et son aspect d'aujourd'hui (Photo B. Vanroye).



« *L'indispensable nécessité de commencer définitivement cette année à construire des maisons, pour appeler et loger des ouvriers tant étrangers que du pays se faisant de plus en plus sentir par le départ presque journalier de ceux de la Société, que l'appât du logement autant que d'un plus fort salaire attire souvent ailleurs...* » (Archives de la S.A. des Charbonnages du Bois-du-Luc, *Registres des délibérations du Comité et de l'Assemblée générale des Actionnaires*, 6 mars 1844).

La Société entreprend, entre 1838 et 1853, la construction d'une cité pour attirer la main-d'œuvre grâce à « l'appât » du logement. C'est à partir de cette cité et de son développement ultérieur que nous réaliserons une analyse comparative, portant sur des biens inscrits ou non à la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cet exercice comparatif permet de mettre en relief la valeur exceptionnelle du site minier du Bois-du-Luc.

Délimitation de l'analyse comparative du village ouvrier

Le peuplement industriel n'est pas en soi une rareté. Il répond à une identité d'objectifs qui est partagée par des sites dispersés dans le monde entier. Comparer Bois-du-Luc parmi les nombreuses expériences dans le domaine du logement de la main-d'œuvre requiert la définition de critères préalables de sélection.

L'analyse porte ainsi sur des exemples qui sont issus des mêmes contextes chronologique et industriel. En outre, nous avons veillé à orienter notre analyse vers des sites qui correspondent à la notion de « village ouvrier » telle que le définit le TICCIH : « *tout ensemble à usage d'habitation créé à l'initiative d'un patron en symbiose directe avec les lieux du travail* »².

Bois-du-Luc, héritage exceptionnel de l'ingénierie sociale

Les cités ouvrières du bassin wallon de la première moitié du 19^e siècle (tous secteurs industriels confondus (charbonnages, verreries, métallurgies...)) qui pouvaient soutenir la comparaison avec Bois-du-Luc au niveau chronologique ont été soit détruites soit modifiées. A l'échelle régionale, nous aurions pu retenir les cités Sainte-Catherine (1854) à Chapelle-lez-Herlaimont et la cité des verriers à Manage-Familleureux (vers 1838), qui partagent avec Bois-du-Luc une proximité chronologique. Un autre élément de convergence réside dans le fait que ces cités ont gardé des traces d'un recours à un style architectural voisin de celui qui est adopté à Bois-du-Luc, le point de rencontre résidant dans la commune sobriété néoclassique. Même si ces deux exemples de comparaison ont été à travers le temps considérablement modifiés aussi bien au niveau des logements que des équipements industriels, ils soulignent la valeur de représentation du complexe minier du Bois-du-Luc, en raison de la protection dont il a été bénéficiaire, d'une certaine « identité régionale » en matière d'habitat ouvrier³. Cette influence, à l'échelle locale, nationale ou internationale, est un des éléments qui est pris en compte dans l'analyse comparative de l'UNESCO pour mesurer la valeur universelle.

C'est la Grande-Bretagne qui offrit les premières solutions spatiales pour endiguer le problème du logement des forces ouvrières. Parmi ces expériences pionnières, retenons le cas de Blaenavon qui est inscrit à la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2000. L'exportation du modèle britannique en Europe continentale est clairement illustrée par la Combe des Mineurs au Creusot construite à l'initiative des industriels anglais, Manby et Wilson, entre 1826 et 1833. Si la Combe des mineurs est l'un des exemples les plus anciens dans l'histoire du logement ouvrier français, elle n'a pas eu de « *force génératrice* » comme le souligne L. Bergeron. Et ce, contrairement à la cité du Bois-du-Luc qui va s'enrichir progressivement d'équipements assurant la voie vers son autonomie. Par ailleurs, la Société des Charbonnages exporte le concept du village ouvrier comme elle a pu l'expérimenter à Bois-du-Luc pour d'autres fosses, celles de Trivières et de Beaulieu, à proximité desquelles elle bâtit des cités-jardins dotées d'équipements publics. Ces cités sont malheureusement, à l'instar de la Combe des Mineurs, fortement modifiées.

Le site minier du Bois-du-Luc est l'expression tangible d'une conception familiale et religieuse de l'entreprise. Toutefois, l'originalité réside dans la façon dont ce « Paternalisme catholique » s'est construit et consolidé au fur et à mesure de la genèse de la société. Sa naissance coïncide avec l'émergence de la cité. En effet, le souci d'encadrement et de surveillance est exprimé avant même l'achèvement de la cité. « [...] *vu leur importance toujours croissante* [travaux concernant la fosse Saint-Emmanuel] *et l'avantage évident qui résulterait pour la Société de mettre le directeur adjoint V. Bourg [Victorien Bourg] à même d'exercer une surveillance continue sur toutes les parties de cet établissement, considérant qu'il importe de rendre ce travail et cette surveillance plus faciles, [l'Assemblée] décide de faire connaître au directeur susdit qu'elle désire qu'il soit logé au centre même de l'établissement Saint-Emmanuel* »⁴. La rue du Midi qui conduit vers la Maison directoriale recevra un traitement décoratif qui la distingue des autres artères. Elle est plus large et plus belle, bordée d'une allée d'arbres et la séparation des maisons est rythmée par un pilastre en briques en légère saillie surmonté d'un chapiteau toscan en pierres.



**Le Château directorial aujourd'hui abrite une antenne du CPAS de La Louvière.
(Photo R. Willame)**

Ce paternalisme d'obéissance catholique s'inscrit dans l'espace par la présence de la Maison directoriale qui toise la cité. Il s'exprime aussi par l'addition, sur une large séquence chronologique, d'une série d'équipements, de services et de divers passe-temps : épicerie (1854) , moulin (1855), brasserie (1870), boucherie, café, salle des fêtes (dès 1854, détruite et reconstruite en 1923), parc du Quinconce et kiosque (1900), hospice (1861), hôpital (1909), écoles, bibliothèques (entre 1849 et 1921), église Sainte-Barbe (1905), chorale, Fanfare Sainte-Barbe, balle pelote, Ligue Horticole et du Coin de Terre, Caisse de Prévoyance des Ouvriers mineurs, Caisse d'épargne, Mutualité Sainte-Barbe, etc.

Ces nombreux efforts sont destinés à selon les écrits de la Société R à pourvoir au « bien-être » des ouvriers et plus largement de la nation⁵. Ce bien-être est évidemment un facteur assurant un rendement des forces productives : « [...] *La santé de ces derniers [les mineurs] faisant la richesse de la Société* [...] »⁶. D'autres assertions de cette nature corroborent l'intention d'un accroissement de la productivité qui prévaut sur une quelconque philanthropie.

Ce mode de pensée et son application ne sont pas en soi spécifiques à Bois-du-Luc. Nous le retrouvons dans de nombreuses expériences patronales : Entreprises Japy, De Wendel, Schneider, Krupp, Warocqué, De Gorge etc.

Aux utopistes (Saint-Simon, Fourier, Owen,...) qui ont conçu ou influencé les modèles industriels comme le village de New Lanark ou encore, en Amérique du Sud « *La Constancia Mexicana* » (1835), Bois-du-Luc met en relief une variante du paternalisme, de son application systématique qui est plus ou moins représentative de nombreux complexes ou colonies industrielles du début du 19^e siècle : Cour du Val Saint Lambert à Seraing, les Grandes Rames de Verviers ou encore la cité du Grand-Hornu qui récolte de Jean-Baptiste Godin une note positive assortie d'une critique dans son chapitre au titre évocateur, « *Epaves des idées sociales* ».

Une forme singulière et un concept différent du logement

Parmi les cités ouvrières nationales et internationales, proches chronologiquement, nous pouvons remarquer que Bois-du-Luc propose une alternative intéressante dans la forme d'ensemble de la cité. Si les entrepreneurs, dont probablement Victorien Bourg, futur Directeur du Charbonnage, s'inspirent du Grand-Hornu (Borinage) dans l'idée d'attirer des ouvriers par l'*appât* du logement⁷, ils ne reproduisent pas toutefois docilement le plan global des logements borains. En effet, le modèle du Grand-Hornu réside essentiellement en un alignement de maisons individuelles, disposées de part et d'autre d'artères rectilignes⁸, reproduisant ainsi la forme courante du logement ouvrier au début du 19^e siècle : le coron⁹. En ce sens, le Grand-Hornu est plus proche des expériences, ultérieures, des compagnies minières du Nord de la France. En atteste la présentation du « Coron des 120 d'Anzin-Valenciennes » lors de l'Exposition Universelle de Paris de 1867 comme un « nouveau » prototype d'habitat dont les qualités salubrité, confort et individualisation du logement - sont préférées aux logements collectifs répandus en milieu urbain.

Les casernes, les phalanstères, les hôtels pour les célibataires sont autant de catégories pour désigner des logements collectifs, solutions pour résoudre le problème du logement de la main-d'œuvre. Eloignés du modèle fouriériste du « Phalanstère », ces hôtels sont réservés aux célibataires. Ils adoptent une discipline militaire de vie en commun ou sont parfois, comme le souligne Louis Simonin, des foyers insalubres et incertains qui font fuir la moralité. Il existe évidemment de nombreux exemples de logements collectifs dans toutes les régions industrielles (casernes de l'usine d'Unieux ou de la Fonderie royale et de la Cristallerie au Creusot ; workhouses en Grande-Bretagne ; « *Schlafhäuser* » en Haute-Silésie ; « *Boarding houses* » réservées aux jeunes filles aux Etats-Unis...) ¹⁰. Au moment où la Société des Charbonnages du Bois-du-Luc est sur la voie d'achèvement de la construction de sa cité, la dernière caserne est construite en 1845 par Schneider et Cie qui privilégiera par la suite l'idée du logement unifamilial. Par ailleurs, la cité du Bois-du-Luc vise aussi à promouvoir un modèle de vie cristallisé autour de la propriété, la famille, le travail et la religion comme de nombreux villages ouvriers.

Face aux corons et aux logements collectifs, la cité du Bois-du-Luc se détache du paysage du logement ouvrier en ce début de 19^e siècle par la structure qu'elle adopte. L'ensemble affecte une forme géométrique : un trapèze constitué de quatre ensembles séparés par deux axes perpendiculaires. Cet encadrement homogène est formé de logements individuels. L'espace laissé vide au centre de cet encadrement est occupé par des jardins privatifs. Cette planification de l'espace est avant tout pragmatique : construire un maximum de maisons dans un espace limité compris entre la fosse et le ruisseau du Thiriau du Luc. La forme est demeurée intacte jusqu'à ce jour.



Vue de la cité. On aperçoit l'embellissement de la rue du Midi, le café, la salle des fêtes et l'épicerie au coeur de la cité. (Photo I. Sirjacobs)

Un perfectionnement évolutif du site : cohérence et homogénéité

La cité du Bosquetville à Bois-du-Luc avec ses différents équipements de natures sociale, culturelle, religieuse et éducative constitue un modèle de « village ouvrier »¹¹. La cité est une création *ex nihilo* de la Société des Charbonnages du Bois-du-Luc. Elle s'enrichit, par l'adjonction évolutive d'équipements communautaires, mais sa forme originelle Rtrapèze de logements incluant une salle des fêtes, une épicerie, une fontaine et une école R est le fruit des Bourg père et fils qui se sont impliqués dans la concrétisation de ce projet dès ses origines.

Bien avant la fondation des villages fermés des mines du Limbourg (Beringen, Eisdien, Zwartberg...) qui se sont développés dans la première moitié du 20^e siècle, Bois-du-Luc émerge dans un « *no man's land* » soustrait des agglomérations voisines. Cet isolement est traduit de façon éloquente par le Comte de Lichtervelde en 1920 : « [...] *Quoique administrativement ou politiquement parlant, Bois-du-Luc soit inexistant, et que sur beaucoup de cartes, on serait bien en peine d'en trouver même le nom [...]* »¹². Cette réclusion se justifie à la fois par les conditions géologiques et aussi, par la volonté du patronat d'isoler la main-d'œuvre R par un dispositif holistique touchant tous les aspects de la vie R de l'environnement urbain perçu comme étant nuisible à la moralité et à la docilité ouvrières : « *Leur souci à écarter autant que possible de leurs travaux les travailleurs peu recommandables par leur conduite et dangereux par leur propagande antireligieuse, toute cette conduite fait admirer en ces domaines de véritables patrons chrétiens* » indique Gédéon Deflandre le 22 juin 1899 pour expliquer le succès du Syndicat Chrétien des Francs-Mineurs, à Bois-du-Luc, rempart contre la progression socialiste¹³.

L'isolement et la création *ex nihilo* sont des traits partagés avec de nombreuses colonies industrielles de toutes les vagues chronologiques et ne constituent pas en soi une rareté. Par contre, il nous faut attirer votre attention sur la quête et la concrétisation au fil du temps d'une qualité de vie au sein du village du Bois-du-Luc.

Pour nous aider à identifier cette quête, le TICCIH a défini une série d'indices (nombre et dimensions des pièces habitables, éléments de confort, organisation urbanistique ou paysagère du village, qualité des matériaux utilisés, recours à un style architectural, emploi de motifs décoratifs,...).

Bois-du-Luc atteste d'une volonté concrète du patronat d'améliorer les conditions de vie des ouvriers en fonction du contexte social, hygiénique et technologique sur une période allant de 1853 à 1973. Volonté utilitaire qui illustre une aspiration à assurer l'harmonie de la « grande famille du Bois-du-Luc »¹⁴ et qui se traduit par :

- la présence initiale de deux pièces habitables,
- la présence d'un espace cultivable individuel,
- l'agrandissement de l'espace habitable en 1880 (étage) et 1916 (rez-de-chaussée),
- la qualité des matériaux employés : briques, remplacement des sommiers en bois par des poutrelles métalliques (1843) pour veiller à la solidité et à la prévention contre les risques d'incendies ; enduit des façades dans un but esthétique et hygiénique ; carrelage des sols,
- le mobilier intérieur fabriqué au sein des ateliers du charbonnage,
- le style architectural soigné (néoclassicisme),
- la pénétration de l'air et de la lumière grâce aux ouvertures importantes des baies,
- la distribution de l'eau potable par une fontaine et ensuite par des bornes fontaines,
- la fourniture de l'eau chaude par un condensateur,
- le drainage des eaux usées vers le ruisseau le Thiriau du Luc,
- l'éclairage des maisons au gaz (entre 1851 et 1901) et électrique avant la Première Guerre mondiale : première cité ouvrière à accueillir cette innovation,
- la présence d'une épicerie et d'une salle des fêtes,
- l'adjonction progressive d'autres équipements sociaux, médicaux, religieux, culturels et festifs,
- la recherche (certes très sobre) de qualité esthétique dans le traitement des façades des maisons qui regardent la Maison directoriale : « [...] *Une différence entre les façades... flatterait l'œil par la variété* [...] »¹⁵.



Une ampoule estampillée « Bois-du-Luc » témoigne de l'entrée de l'électricité dans les foyers. Chaque ménage bénéficie de l'éclairage électrique distribué depuis la sous-station qui jouxte les puits de la Fosse Saint Emmanuel. Une centrale est établie au siège du Quesnoy, Coll. EBDL, H 12. (Photo R. Willame)

L'objectif sous-jacent de cette évolution de la cité était, au-delà du confort assuré à ses occupants, d'acquérir au fur et à mesure son indépendance et son autonomie face (ou contre) la ville, perçue comme étant le foyer des influences délétères.

Progressivement se dessine la physionomie d'un village ouvrier qui est initialement structuré autour de la traditionnelle trilogie : Patron/Cité/Usine. La cohérence et la durabilité des efforts entrepreneuriaux doivent être soulignés. C'est d'ailleurs ce développement à long terme qui distingue Bois-du-Luc des exemples de villages qui sont des constructions planifiées où le logement est synchroniquement associé à des équipements sociaux, culturels, religieux et éducatifs. L'initiative patronale, remarquable et précoce dans la quête du confort, isole Bois-du-Luc de l'incurie générale de la condition ouvrière dans les « villes » (Newcastle, Coatbridge, Saint-Etienne, Seraing, La Louvière, etc.). Des descriptions significatives évoquent ce laisser-faire qui, jusqu'à la fin du 19^e siècle, aggrave la santé des ouvriers de tous les bassins industriels, comme ont pu le dépeindre Vincent Van Gogh à Wasmès ou Friedrich Engels à Manchester. Bois-du-Luc se pose ici en contre exemple.

Le traitement architectural comme trait d'union de la vie au travail

Le modèle de la cité du Bois-du-Luc exerce à l'échelle du bassin du Centre une influence dans le domaine du logement au niveau du traitement architectural des façades ainsi que de la forme d'ensemble de la cité. La S.A des Charbonnages de Mariemont et de Bascoup s'inspire en 1842 des formes et détails architecturaux de la cité du Bois-du-Luc pour aménager la Cité de Mariemont à proximité du Parc de Mariemont sous la forme d'un alignement de maisons¹⁶.

Le village ouvrier du Bois-du-Luc est situé à proximité immédiate des établissements industriels. Cette proximité est renforcée par l'usage d'un style architectural commun aux parties industrielles et à la cité comme cela apparaît nettement sur la lithographie de Canelle publiée en 1854 dans « *La Belgique industrielle* ». Le portique de fonte qui intègre la machine d'extraction fabriquée par les Forges, Usines et Fonderies d'Haine-Saint-Pierre (1847) incarne avec éloquence cette symbiose de la vie et du travail. Il reproduit les pilastres qui rythment la rue du Midi et la forme cintrée des nombreuses baies.

A la fin du 19^e siècle, climat social agité oblige, la symbiose vie/travail est fissurée par l'édification d'une muraille hérissée de portes à guillotine qui assure une fermeture hermétique des cours dévolues au travail. Enfin, le site minier regroupe plusieurs catégories professionnelles qui trouvent chacune un logement correspondant : logis ouvrier ; maisons pour employés ; bâtisses pour ingénieurs et enfin, châteaux directoriaux. Ces classes cohabitent dans un modèle de société stratifiée où la figure du patron est familière comme John Cockerill à Seraing, Alfred Krupp à Essen, les Warocqué à Mariemont... Ces capitaines d'industries résident eux aussi à proximité de leurs usines.

En conclusion

L'évolution du site minier et l'intégration progressive d'améliorations techniques et sociales, le perfectionnement des conditions de vie au cours du temps, la préservation exceptionnelle des espaces industriels et des espaces de la vie quotidienne qui sont fusionnés, l'expression d'un paternalisme certes universel mais présentant une identité singulière à Bois-du-Luc, la restitution d'un paysage façonné par l'industrie extractive, la qualité architecturale de l'ensemble (lieux de vie et de travail), le témoignage des conditions de vie des communautés laborieuses et de l'inventivité des entrepreneurs industriels..., ce faisceau de particularités fait du site minier du Bois-du-Luc un témoignage unique de l'ère industrielle. Bois-du-Luc complète ainsi les témoignages industriels qui sont déjà inscrits à la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Notes

¹ Jean PUISSANT, *Bois-du-Luc. Un écrin majestueux où la vie des mineurs se raconte*, Préface, Editions Ecomusée du Bois-du-Luc, La Louvière, 2004, p. 6-13.

² Louis BERGERON, *Les villages ouvriers : sens et limites d'une politique*, ICOMOS, 2001.

³ D'autres cités également modifiées ont gardé des traces d'une identité architecturale partagée avec le site minier du Bois-du-Luc : la cité de la S.A. des Houillères d'Anderlues (deuxième moitié du 19^e siècle) ainsi que les cités des charbonnages de Mariemont-Bascoup qui sont inspirées du modèle de Bois-du-Luc. Groupe d'Etude Habitat/territoire de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, *Du logement ouvrier au logement social 1808-1987*, Bruxelles, Institut de Sociologie, 1987.

⁴ Archives de la S. A. des Charbonnages du Bois-du-Luc, *Registres des délibérations du Comité et de l'Assemblée générale des Actionnaires*, n°62, Comité d'Administration, 6 mars 1844.

⁵ Léon ANDRE, *Bois-du-Luc 1685-1935*, Bois-du-Luc, 1935, p.159-160. L'auteur, Directeur Général de la Sté des Charbonnages du Bois-du-Luc de 1916 à 1936 a rédigé cet ouvrage à l'occasion du 250^e anniversaire pour répondre à une demande du Comité d'administration.

⁶ Archives de la S. A. des Charbonnages du Bois-du-Luc, *Registres des délibérations du Comité et de l'Assemblée générale des Actionnaires*, n°62, Comité d'Administration, 30 avril 1863.

⁷ « L'indispensable nécessité de commencer définitivement cette année à construire des maisons, pour appeler et loger des ouvriers tant étrangers que du pays se faisant de plus en plus sentir par le départ presque journalier de ceux de la Société, que l'appât du logement autant que d'un plus fort salaire attire souvent ailleurs... » (Archives de

la S. A. des Charbonnages du Bois-du-Luc, *Registres des délibérations du Comité et de l'Assemblée générale des Actionnaires*, 6 mars 1844).

⁸ Valérie DEJARDIN, *La Route du Patrimoine industriel*, Coll. « Itinéraires du Patrimoine Wallon », Institut du Patrimoine Wallon, Editions Luc Pire, 2007.

⁹ Entre la rue et la courée, le coron est une forme d'habitat en bande, constitué d'alignements parallèles de petites maisons identiques sur des parcelles étroites desservies par un réseau de ruelles. *L'habitat minier en région Nord-Pas de Calais. Cahier technique*, tome 1, Mission Bassin minier Nord-Pas de Calais, s. l., juin 2006, p. 30.

¹⁰ René LEBOUTTE, *Vie et mort des bassins industriels. 1750-2000*, L'Harmattan, Paris, 1997, p.357.

¹¹ Louis BERGERON, *Les villages ouvriers : sens et limites d'une politique*, ICOMOS, 2001.

¹² Archives de la S. A. des Charbonnages du Bois-du-Luc, *Registres des délibérations du Comité et de l'Assemblée générale des Actionnaires*, Comité d'administration, 26 décembre 1920.

¹³ Jean NEUVILLE, *Les origines du syndicalisme chrétien dans le Hainaut*, Etudes sociales, 57-59, Bruxelles, 1964 cité par Jacques LIEBIN, *Bois-du-Luc : un charbonnage hainuyer du XVIIe au XXIe siècle*, Hainaut Culture et Démocratie, s. d., p. 71.

¹⁴ Cte de Goussencourt, Archives de la S. A. des Charbonnages du Bois-du-Luc, *Registres des délibérations du Comité et de l'Assemblée générale des Actionnaires*, n°62, Comité d'Administration, 1^{er} juillet 1935.

¹⁵ Archives de la S. A. des Charbonnages du Bois-du-Luc, *Registres des délibérations du Comité et de l'Assemblée générale des Actionnaires*, n°62, Comité d'Administration, 4 juillet 1836.

¹⁶ Henri ROLIN, *Les institutions ouvrières des Charbonnages de Mariemont et de Bascoup. Histoire d'un siècle d'efforts pour améliorer la condition des travailleurs*, Bruxelles, Em. Bruylant, 1903, p. 37-45.

Fiche d'identité de l'Ecomusée du Bois-du-Luc (site minier du Bois-du-Luc)

Président : Robert Tollet

Directrice : Daisy Vansteene

Les services administratifs de l'Ecomusée peuvent être joints tous les jours ouvrables de 9h00 à 17h00.

Direction : +32 (0) 64/28 20 00

Adresse :

Ecomusée du Bois-du-Luc
Site minier du Bois-du-Luc
2b Rue Saint Patrice
BE-7110 Houdeng-Aimeries (à proximité de La Louvière)

Tél. : + 32 (0) 64 28 20 00

Fax. : + 32 (0) 64 21 26 41

Mail : info@ecomuseeboisduluc.be

www.ecomuseeboisduluc.be

Heures d'ouverture :

Fermé le lundi

De la mi-avril à fin octobre

En semaine : ouvert de 9h à 17h

Les week-ends et jours fériés : ouvert de 10h à 18h

De novembre à la mi-avril

En semaine : ouvert de 9h à 17h, sur réservation et pour des groupes uniquement
Fermé les week-ends

Horaire des visites

En semaine : 9h, 10h, 11h, 13h30 et 15h

Les week-ends et jours fériés : 10h, 11h, 13h30, 15h et 16h

Prix d'entrée (visites guidées) :

Individuel

Adulte : 7,50 euros

Senior : 6,20 euros

Enfant : 5 euros

Groupe

Adulte : 6,20 euros

Senior : 5 euros

Enfant/école : 3,50 euros Communauté Urbaine du Centre

Adulte : 6,20 euros

Enfant : 3,50 euros

Forfait famille (2 adultes + 1, 2 ou 3 enfants) : 13 euros

Enfants de moins de 6 ans : gratuit

Réservations : + 32(0)64/28 20 00

Accès :

De l'autoroute E19/E42 (autoroute Bruxelles-Mons-Paris), prendre la sortie n°21 (Le Roeulx) en direction d'Houdeng-La Louvière. Passer sous le pont canal et continuer sur la Chaussée du Pont du Sart. Au premier feu, prendre à droite puis continuer toujours tout droit jusqu'à la rue Sainte-Barbe, vous trouverez les "carrés" (maisons ouvrières jaunes) sur votre droite. Au coin des carrés, prendre à droite. Vous arriverez à l'Ecomusée (rue Saint-Patrice n°2b) près des portes guillotines.

Possibilité de parking pour les voitures et les cars dans la rue Saint-Patrice.

En transport en commun :

Train : s'arrêter à la gare de La Louvière Centre.

Bus : les bus n°37 et 39 desservent la gare de La Louvière Centre en direction de Bois-du-Luc.

Le Bois du Cazier... Pour ne jamais oublier !

Le danger permanent appartenait bel et bien à la réalité de ces hommes, les mineurs de fond, qui osaient braver les ténèbres des entrailles de la terre à la recherche de ce diamant noir, ce joyau sans éclat et sans pardon qu'était le charbon. Des accidents certes endeuillaient trop régulièrement les bassins houillers en échange du minerai extrait mais jamais la nature n'avait réclamé autant de victimes que le matin du 8 août 1956 au Charbonnage du Bois du Cazier à Marcinelle.

Malentendu, incident technique, tragédie humaine

Suite à une erreur humaine conjuguée à un problème technique, un incendie avait pris naissance à l'envoi de l'étage 975 du puits d'entrée d'air. Sous les noires fumées recouvrant les hauteurs de Marcinelle, un drame humain sans précédent était en train de se jouer. Quinze jours de fol espoir, de cris et de larmes allaient se succéder ; deux semaines de souffrances auxquelles vinrent mettre fin, tombant comme un couperet, les paroles prononcées par un sauveteur remontant de l'enfer : « Tutti cadaveri ! » Les fumées toxiques, ayant gagné rapidement toutes les galeries et chantiers du charbonnage, avaient asphyxié l'ensemble des ouvriers bloqués au fond : soit 262 hommes de 12 nationalités différentes, dont 136 Italiens et 95 Belges.



**Août 1956, un quartier en émoi vivant dans l'attente, au rythme des rares informations officielles diffusées.
(photo Journal LE SOIR)**

Parcourant les corons, plus fort qu'un coup de grisou, plus vite qu'un coup de poussière, ce verdict sans appel plongea une région, un pays, l'Europe entière dans le désarroi et le deuil. Aujourd'hui, dès que vous approchez du carreau tragique, les premières maisons de la rue qui y conduit rappellent que vous pénétrez dans un lieu qui, il y a cinquante ans, s'invita de force à la une de l'actualité. Car si la catastrophe de Marcinelle reste de nos jours encore gravée dans la mémoire collective, cela est sans conteste dû autant à l'émoi et au vaste élan de solidarité que son ampleur suscita à l'époque, qu'à la couverture médiatique dont elle fit l'objet. C'était en effet la première fois qu'un fait divers monopolisait, non seulement en Belgique mais aussi à l'étranger, les grands titres de la presse écrite et radiophonique mais également télévisée dont c'était les grands débuts. Et ce, sans relâche, pendant toute la durée des opérations de sauvetage.



**Des premiers directs télévisés qui marquèrent les esprits.
(photo Camille DETRAUX – Raymond PAQUAY)**

Indépendamment de son côté tragique, cette catastrophe fut aussi perçue comme un terrible révélateur. A la fois des limites atteintes par une industrie se sachant condamnée à terme, mais aussi de l'absence d'une véritable politique d'immigration de la part de l'Etat belge. Conséquence directe, l'industrie charbonnière allait désormais devoir se tourner vers d'autres pays que l'Italie pour garantir ses besoins en main-d'œuvre.

Suite aux conclusions d'une conférence convoquée dès septembre 1956 par la Haute Autorité de la CECA relative à la sécurité dans les mines¹, la législation en la matière sera entièrement revue dès l'année

suivante². D'autre part, la communauté italienne, enfin reconnue par le lourd tribut payé dans cet accident, sera perçue autrement et verra son intégration facilitée.

C'est là que réside la double leçon à tirer du Bois du Cazier. Provoquant une prise de conscience générale, la catastrophe fut à l'origine d'une profonde remise en question, tant du monde du travail que de la société en général. Désormais, il y aurait un « avant » et un « après Marcinelle ».

Mémoire en jachère

Emporté par la crise charbonnière en décembre 1967, le Bois du Cazier se voit toutefois tiré de sa léthargie chaque 8 août pour voir défiler son cortège d'officiels qui, le sentiment du devoir accompli, s'en retournent ensuite jusqu'à l'année suivante. Mais en 1986, lors du 30^e anniversaire de la catastrophe, la peur de voir disparaître le Bois du Cazier sous les pelles des bulldozers ravive l'émotion. Un mouvement d'opinion unissant d'anciens mineurs, les « Ex-Minatori », des membres de la Mission catholique italienne de Marchienne-au-Pont, des Marcinellois groupés au sein de l'asbl « Mémoire Bois du Cazier » et enfin, des personnes sensibles au patrimoine industriel et à l'aménagement du territoire faisant partie de l'association « Espace Environnement » voit le jour.

Le point d'orgue à cette levée de bouclier est l'inauguration en 1989 d'un monument pour le moins symbolique. Interpellant le visiteur, son marbre immaculé, natif de Carrare en Toscane, dispute à ce Pays Noir qui lui sert de cadre, le droit d'égrainer en une longue litanie le nom des 262 compagnons d'infortune qui, un jour d'été 1956, payèrent de leur vie le dividende exigé. R avait-on coutume de dire à l'époque R pour disposer de cette richesse naturelle qu'était le charbon.



Comme cette catastrophe que certains voulaient peut-être oublier, un monument partagé entre ombre et lumière... (photo Marina CAVAZZA)

Réunis pour l'éternité, ces noms courent d'une manière continue, comme sur une colonne trajane qui chanterait le sacrifice des soldats engagés sur le front de la Bataille du charbon, jusqu'au sommet du monument. Gravés dans leur alphabet d'origine (latin, grec, cyrillique et arabe), ils rappellent les origines

différentes de ces hommes. Œuvre de l'artiste anversois Dominique Stroobant, aidé de Philippe Toussaint, cette stèle, sculptée sur place, a été réalisée à l'initiative de l'association « Ital-Mondo » qui, craignant que la tragédie de Marcinelle ne tombe définitivement dans l'oubli, voulait une nouvelle fois réaffirmer avec force l'importance que revêt pour la communauté italienne et les anciens mineurs la préservation de ce site emblématique qu'est le Bois du Cazier.

Moins d'un an plus tard, une pétition regroupant plusieurs milliers de signatures, menée par les « Ex-Minatori » et relayée par les autorités communales de la Ville de Charleroi, aboutit le 28 mai 1990 au classement du site par la Région wallonne comme monument historique. « Il faut faire le pèlerinage du Cazier et de Marcinelle. Leur sacrifice, parlant des mineurs, doit renforcer et multiplier les précautions pour protéger le travail³ », avait martelé un avocat défendant les intérêts des victimes lors du procès qui avait suivi.

Resté miraculeusement à l'abri des velléités des démolisseurs, comme protégé par la force de l'aura qui entoure la tragédie et sa symbolique, le Bois du Cazier se voyait désormais, lentement mais sûrement, promis à cet avenir qui le verrait se partager entre le travail de mémoire et le message dont il est porteur pour les générations futures.

En novembre 1991, à l'initiative d'« Espace Environnement », des experts nommés par le Conseil de l'Europe établissent un rapport d'assistance technique qui met en exergue la valeur intrinsèque du Bois du Cazier pour le monde du travail ainsi que la faisabilité du projet qui en ferait un site de mémoire mais également un lieu de vie et de rencontre sur fond de patrimoine industriel et social. Un argument qui achève de convaincre le Gouvernement wallon d'inscrire ce projet dans le cadre du programme européen Objectif 1.

En septembre 1992, à l'occasion des « Journées du Patrimoine », le site est ouvert au public le temps d'un week-end. Préfigurant les actions et combats futurs, cette activité réunissait déjà les anciens mineurs et l'asbl « Archéologie Industrielle de la Sambre » (alors gestionnaire du Musée de l'Industrie à Marchienne-au-Pont). Devant le succès rencontré, non seulement d'estime mais aussi de foule, l'opération se verra reconduite les années suivantes.

A l'approche du 40^e anniversaire de la catastrophe que les autorités italiennes inscrivent au programme des manifestations prévues dans le cadre de « Belgio-Italia 46-96 », célébrant le cinquantenaire de l'accord d'émigration entre les deux pays, la Région wallonne alloue les subventions nécessaires à l'organisation de l'événement. Un son et lumière tout en dignité et en émotion le 7 août, des cérémonies rehaussées de la présence de la reine Fabiola le lendemain, et un site rendu accessible pendant plus d'un mois donnèrent le ton aux grandes manœuvres qui se préparaient en coulisses.

Un musée, une mémoire, un message...

Après moult difficultés, notamment liées à son acquisition auprès de la société représentant les intérêts de l'entreprise charbonnière en liquidation, et aux travaux lourds de restauration nécessités par son profond état de décrépitude, le Bois du Cazier revit. Le 19 juillet 2001, le Gouvernement wallon en confie la gestion à l'association « Archéologie Industrielle de la Sambre » dont la dénomination, dans un souci de lisibilité, deviendra « Le Bois du Cazier » asbl. En mars 2002 enfin, les grilles du site se rouvrent sur un carreau où si les plus âgés continuent à se souvenir, les plus jeunes, garants de la transmission de notre mémoire, deviennent les gardiens de notre patrimoine et des visiteurs privilégiés.



**Du fracas des tailles, aujourd'hui réduites au silence, à un murmure à l'oreille. Ou comment transmettre, dans un moment de complicité et de partage, une expérience, un message, une mémoire...
(photo Alain FORTI)**

En septembre 2002, le Bois du Cazier se voit tailler des habits de lumières par Franco Dragone à l'occasion de la soirée inaugurale des « Journées du Patrimoine » dont le thème était « Au fil du labeur ». Mais que reste-t-il de ce passé voué au travail et à ses valeurs ? Qu'en est-il du message à transmettre aux générations futures ? Sentinelles de la mémoire, les deux chevalements certes veillent, mais sur un site où la nature immatérielle du souvenir a désormais pris le pas sur l'aspect purement technique. Et ce, comme l'avait souhaité la Région wallonne dans sa volonté de ne pas faire du Bois du Cazier un nouveau musée de la mine, mais bien un mémorial en hommage non seulement aux victimes de 1956 mais également à tous les mineurs qui, inexorablement rattrapés par cette pénible maladie qu'est la silicose, sont condamnés à perpétuité à être meurtris dans leur chair !

Implanté dans le bâtiment d'une des machines d'extraction, l'« Espace 8 août 1956 » leur est dédié. A travers les pages les plus dures et les plus sombres de cette industrie houillère notamment évoquées par la catastrophe et l'immigration, ce lieu rappelle sans complaisance ce qu'était réellement le métier de mineur. Après s'être imprégné du contexte économique et social de l'époque, le visiteur gagne le niveau supérieur où films, photographies, témoignages et explications relatent, heure par heure, jour par jour, la catastrophe et les opérations de sauvetage. Impliquée dans le scénario de ce simple incident qui allait dégénérer en véritable tragédie, la machine d'extraction trônant au milieu de l'espace rappelle à la fois l'ingéniosité de l'homme mais aussi le respect que cette technique doit susciter afin de ne pas échapper à tout contrôle. Un mur d'images, véritable patchwork de l'immigration, et les sculptures en terre cuite de l'artiste britannique Paul Day s'inspirant de documents d'époque, achèvent de donner à ce lieu, autrefois exclusivement voué à la production, une touche d'humanité.

Véritable métronome de l'économie, le charbon fera du Pays de Charleroi le premier producteur mondial de verre à vitres dans la seconde moitié du 19^e siècle, ainsi que le berceau d'entreprises connues et reconnues internationalement tels que l'empire chimique Solvay, les Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi (ACEC) ou encore les Usines de la Providence qui possédèrent des installations jusqu'en Ukraine. Ayant largement contribué à la renommée du savoir-faire belge à l'étranger, les ouvriers et ingénieurs qui participèrent à cette aventure, pour ne pas dire épopée, ne furent pas oubliés dans le projet.

Un Musée de l'Industrie leur est consacré. Grâce aux riches collections de machines et d'objets, celui-ci retrace l'histoire technique, sociale et économique de la Wallonie et principalement du bassin de Charleroi depuis les débuts de la Révolution industrielle jusqu'à nos jours.

L'installation du Musée du Verre de Charleroi dans l'ancienne lampisterie viendra, en 2007, couronner cette volonté d'hommage unanime et collectif. Reconnaissance légitime que renforcent encore les démonstrations de travail de forge, de fonderie et de soufflage du verre qui, sous une toiture en sheds, entre tuyauteries, foyers et machines-outils, ont pour cadre les anciens ateliers.

A l'extérieur, la charge émotionnelle qui, comme la poussière de charbon à une certaine époque, continue à coller aux façades des bâtiments sert de fil conducteur à un parcours de découverte rythmant depuis 2003 les visites du site. De la loge d'entrée à la recette, en passant par les bains-douches et la lampisterie, ce parcours balisé et intitulé « Les briques se souviennent » permet de suivre à la trace les mineurs et de mieux comprendre l'ambiance particulière de ces charbonnages, aux cages desquels était suspendue l'économie de tout un pays. S'ouvrant comme un livre d'Histoire, les vingt panneaux qui composent l'itinéraire rappellent la fonction originelle des principaux édifices. Portant en filigrane le portrait d'une « gueule noire », tantôt emblématique pour le Bois du Cazier, tantôt anonyme en hommage à l'ensemble de cette légion du sous-sol, ces panneaux sont complétés d'archives photographiques. Replongeant les visiteurs dans le contexte de la catastrophe, elles permettent de retrouver les lieux symboliques qui défrayèrent la chronique en août 1956.



**Sous forme de totems ou de lutrins, le parcours de découverte revisite le carreau de la mine à l'heure de 1956.
(photo Alain FORTI)**

L'après 2006

A l'approche de l'année 2006 et du 50^e anniversaire, de nouvelles œuvres d'art et d'autres aménagements sont venus compléter les « outils » de mémoire et de réflexion déjà présents sur le site comme la cloche « Maria Mater Orphanorum ». Se dressant face à la recette sur le massif en béton du treuil utilisé lors du creusement du 3^e puits, elle fut offerte en 2002 par le Consulat du Molise de la Fédération des Maîtres du Travail d'Italie. Réalisée grâce au soutien financier des régions italiennes ayant perdu des « enfants » à Marcinelle, cette cloche fut coulée à la Fonderie pontificale Marinelli d'Agnone d'après un projet de Giuseppe Ruffo. Coïncidant avec l'heure du déclenchement de la catastrophe, son timbre résonne chaque 8 août au matin à 8h10 dans le ciel marcinellois. En souvenir des mineurs disparus, elle tinte dans un premier temps 262 fois, en alternance avec la lecture de leurs noms, avant 12 nouveaux coups correspondant au nombre de Nations touchées par la tragédie ; elle sonne enfin à toute volée pour méditer sur la destinée humaine.



**Maria Mater Orphanorum dont le timbre, depuis 2002, donne le la aux commémorations.
(photo Marina CAVAZZA)**

Rejoignant dans un même hommage la démarche officielle de l'Etat italien qui, en date du 1^{er} décembre 2001, a choisi la date du 8 août comme « Journée nationale du sacrifice du travail italien dans le monde », cette cérémonie, partagée entre les familles et les « fidèles » des commémorations, a redonné toute l'émotion qui sied au souvenir des victimes et au drame vécu par les familles, et plus particulièrement les orphelins à qui cette cloche est dédiée.

Au rez-de-chaussée de la recette, restaurée lors de la 2^e phase de réhabilitation du site terminée en 2005, un lieu plus intimiste, propice au recueillement et exclusivement dédié à la mémoire des 262 mineurs morts quelque 1 000 mètres plus bas, a été aménagé à l'aplomb du puits tragique.

De par la sobriété et la sensibilité de l'intervention scénographique, l'accent est mis sur l'évocation des victimes. Pour ce faire, deux media sont utilisés : l'image et le son qui, s'additionnant, créent une véritable émotion. La volonté a été de sortir chaque mineur de l'anonymat que lui conférait sa médaille, en remettant un visage et un nom sur des numéros impersonnels. Le portrait photographique, accompagné de la date, du lieu et du pays de naissance ainsi que de l'état civil, permet de prendre conscience de toute l'ampleur du drame : derrière chaque homme, c'était une famille, une épouse, des enfants qui étaient touchés... Achevant de donner à ce mémorial le caractère solennel mais aussi familial recherché, l'espace résonne de voix féminines qui, évoquant les épouses ou les filles des victimes, scandent dans la musicalité de leurs langues d'origine le nom des défunts. Il est inauguré en mai 2006 lors d'une visite royale qui voyait revenir, après avoir déjà accompagné le président de la République italienne Carlo Azeglio Ciampi en octobre 2002, le roi Albert II et la reine Paola.



Simplicité et sensibilité. Un mémorial à l'image de ces hommes qui avaient quitté leur pays natal dans l'espoir de lendemains meilleurs. (photo Ville de Charleroi)

Un autre espace, le « Mur du Souvenir », est aménagé au pied du deuxième châssis à molettes, à l'emplacement de l'ancien sas du puits de retour d'air. Il est réservé aux différentes institutions, organisations et associations qui souhaitent rendre un hommage à leurs disparus, sous la forme d'une plaque commémorative. La première fut celle placée le 23 juin 2005 par le Cercle culturel belgo-polonais de Charleroi. A ce jour, on en compte une vingtaine, à majorité d'origine italienne.

Devant le pignon du bâtiment de la machine d'extraction abritant l'« Espace 8 août 1956 », une sphère en bronze patiné attire le regard. Œuvre de l'artiste italien Antonio Nocera, elle a été réalisée à l'initiative de l'INCA (*Istituto Nazionale Confederale di Assistenza*). Créé en 1945 par la CGIL (*Confederazione Generale Italiana del Lavoro*), l'INCA exerce des activités d'assistance, de protection et de défense des travailleurs italiens. C'est ainsi qu'après la catastrophe du Bois du Cazier, il aida les familles des victimes en envoyant sur place des avocats chargés de les représenter au procès. Symbolisant cette solidarité

indéfectible dans le temps, les noms des pays et des régions italiennes, où les représentations locales de l'INCA ont contribué financièrement à la réalisation de l'œuvre, sont gravés dans la pierre bleue des dalles du chemin en spirale conduisant à la sculpture. Cette dernière, dont le nom « Où la lampe passe, le mineur doit passer » évoque la faible puissance des veines de charbon et la difficulté du travail dans l'étroitesse des tailles où les mineurs devaient parfois travailler à plat ventre. Communément appelée « Le ventre de la terre », l'œuvre représente, balafrant sa surface d'entailles et de crevasses, le travail de la mine et ses dangers.

Mais aussi cette déchirure qu'est l'émigration et le retour tant espéré au pays : dilemme éternel que symbolise un vol d'hirondelles, suspendant son envol entre un coron et une maisonnette isolée à l'ombre d'un arbre écrasé sous le soleil, objet de tous les regrets et espoirs d'une génération sacrifiée.



**Le monument d'Antonio Nocera, ou la problématique de l'émigration en un regard d'artiste.
(photo Alain FORTI)**

Réalisé lui aussi à l'occasion du 50^e anniversaire sur la même thématique, un autre monument, adossé au mur du carreau, fait face à la recette. Taillé dans la pierre bleue, ce bas-relief est l'œuvre du sculpteur Davide Zaffaroni. Baptisé « Souffrances et rêves dans la mine... », il représente un mineur en plein travail. Arc-bouté, armé de son marteau-pic, il peine dans un chantier d'abattage qui, dans sa forme, affecte le profil géographique de la Belgique qui l'a accueilli. Prisonnière de la veine de charbon, l'Italie symbolise, quant à elle, l'origine de son déracinement mais aussi l'espoir d'un rapide et chimérique retour au pays, après avoir sué sang et eau dans les mines belges en quête d'une vie meilleure.

Permettant de s'évader vers les terrils afin de prendre le recul et la hauteur nécessaires, la drève de la mémoire vous prend par la main et les sentiments. Plantée symboliquement de 12 essences d'arbres caractéristiques des différents horizons qui avaient vu grandir les victimes de 1956, elle vous invite à gagner l'observatoire du paysage situé au sommet du terril n° 3. S'offrent alors à vous dans leur touchante humilité, le quartier des Haies, l'église Saint-Louis, et le cimetière⁴.



**Un charbonnage, un quartier, une paroisse unis dans la douleur en 1956, et à jamais réunis dans le souvenir...
(photos Globalview – Alain FORTI)**



Depuis plus d'un demi-siècle, à chaque anniversaire de la catastrophe, ils constituent ce décor qui, l'espace d'une journée, revit à l'heure du drame au gré du déroulement des différentes cérémonies. Manifestations qui achèvent d'inscrire en lettres indélébiles dans notre grand livre d'Histoire ce sombre chapitre de l'épopée des « gueules noires », tout en nous invitant à nous tourner vers demain et l'avenir.

Véritable parcours initiatique alliant le passé au futur, la visite du Bois du Cazier nous conduit à nous interroger sur des faits de société qui aujourd'hui encore, après avoir nourri notre mémoire collective, émaillent de manière récurrente notre actualité tels que la sécurité au travail, les flux migratoires ou encore l'intégration des immigrés. C'est à ce titre qu'au cours de l'année 2007, le Bois du Cazier a rejoint en tant que membre institutionnel la « Coalition internationale des Sites de Conscience », dont le siège social est implanté à New York. L'Histoire ayant en effet trop souvent le mauvais goût et l'habitude, si on n'y prend garde, de repasser ses plats les plus indigestes !

Patrimoine mondial, le Bois du Cazier l'est assurément par l'universalité de son message, qu'une reconnaissance par l'UNESCO renforcerait encore.

Le Bois du Cazier, une leçon d'Histoire et un devoir de Mémoire pour ne jamais oublier...

Bibliographie succincte

Le Bois du Cazier. Le Guide, Editions Luc Pire, Bruxelles, 2009, 80 pages.

Alain FORTI et Christian JOOSTEN, *Cazier judiciaire*, Editions Luc Pire, Bruxelles, 2006, 282 pages.

Jean-Louis DELAET, Alain FORTI et Francis GROFF, *Le Bois du Cazier, Marcinelle*, Editions Labor, Bruxelles, 2003, 135 pages.

Notes

¹ Jean-Jacques STASSEN, *L'après-Marcinelle*, coll. « Les Cahiers de Blegny-Mine », Ed. Domaine touristique de Blegny-Mine et CEFAL, Herstal, 2006, p. 13.

² Un incendie ayant été à l'origine de la catastrophe, la prévention dans ce domaine fait désormais l'objet dans le Code des Mines d'une rubrique qui, curieusement, n'existait pas avant : « feux et incendies ». De la surface au fond, en passant par les puits, rien n'a été oublié, ni négligé : équipements des puits et des envoyages, portes d'aéragé, dispositifs d'extinction, soutènement et revêtement des galeries principales, zones coupe-feux, normes d'agrégation des convoyeurs à bande, remblais des tailles, interdiction des fascines et fagots comme revêtement permanent, dépôts de matières combustibles ou inflammables dans les travaux souterrains, canalisations de liquides inflammables, conduites de captage de grisou, graisses et poussières de charbon... Non exhaustive, cette liste est un véritable générique où défilent les noms des principaux « acteurs » mécaniques et techniques du drame qui s'est joué le matin du 8 août 1956 à Marcinelle (Arrêté royal du 2 décembre 1957 sur la prévention des incendies dans les mines de houille, dans *Code des Mines, Minières et Carrières*, Editions techniques et scientifiques, Bruxelles, 1957, p. 273/1 à 273/12.).

Il est à souligner d'autre part que le masque auto-sauveteur R communément appelé masque anti-co R permettant de se protéger, le temps de fuir, des émanations de monoxyde de carbone produites par les incendies souterrains existait bel et bien avant la date fatidique du 8 août 1956. Mais la plupart des sociétés charbonnières, par mesure d'économie ou non convaincues par son efficacité, n'avaient pas jugé utile d'en équiper leurs ouvriers ! Navrant quand on sait que les 262 victimes du Bois du Cazier trouvèrent la mort par asphyxie. L'imposition de ce masque fera elle aussi l'objet d'un Arrêté royal (Arrêté royal du 2 décembre 1957 relatif au port d'un masque de protection contre les feux et incendies dans les travaux souterrains des mines de houille, dans *Code des Mines, Minières et Carrières*, Editions techniques et scientifiques, Bruxelles, 1957, p. 273/12 à 273/16.).

³ Cité par Alain FORTI et Christian JOOSTEN dans *Cazier judiciaire*, Editions Luc Pire, Bruxelles, 2006, p. 19.

⁴ Le 12 octobre 1957, en présence de Sa Majesté le Roi Baudouin, a été inauguré le « Monument au Mineur ». L'œuvre, un bronze du sculpteur Pierre Desoete, se dresse au milieu de la pelouse d'honneur parsemée de dalles blanches : 53 d'entre elles portent le nom d'une des victimes de la catastrophe tandis que 17 autres sont gravées d'un laconique « inconnu ». Depuis lors, est venu s'ajouter Philippe Detobel, un des treize rescapés, qui avait manifesté le souhait d'être, à sa mort, inhumé avec ses compagnons de travail n'ayant pas eu la même chance que lui le matin du 8 août 1956.

A l'initiative de la section de Charleroi de l'ANCRI (*Associazione Nazionale Combattenti e Reduci Italiani*), un autre monument a également été réalisé en 1957 ; il est dédié aux « Aux Italiens tombés en cette terre victimes du travail ».

Fiche d'identité du Bois du Cazier

Président

Jean-Claude Van Cauwenberghe

Directeur

Jean-Louis Delaet

Les services administratifs peuvent être joints du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Direction

+32 (0)71/88 08 52 ou 58

Adresse

Le Bois du Cazier

Rue du Cazier, 80

B-6001 Marcinelle

www.leboisducazier.be

Tél. : +32(0)71/88 08 56

Fax : +32(0)71/88 08 57

Mail : info@leboisducazier.be

Heures d'ouverture

Ouvert toute l'année à l'exception de la semaine entre Noël et Nouvel An

- du mardi au vendredi de 9h à 17h

- les samedi, dimanche et jours fériés de 10h à 18h

Prix d'entrée

Individuel

Adultes : 6 €

Jeunes -18 ans et étudiants : 4,5 €

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 6 ans.

Groupes

Adultes : 5 €

Jeunes >18ans et étudiants : 3,5€

Visites guidées

Visites guidées en fr.-nl.-en.-it. (groupes de 10 à 25 personnes). : 45 €

Réservations : +32(0)71/29 89 30

Services

Restaurant, boutique, cafétéria avec petite restauration, espace pique-nique

Accès

Voiture : Via A54 ou R3, prendre A503 - sortie 34 Marcinelle-Haies

Train : gare Charleroi-Sud et Bus TEC 1 et 52

Le site est accessible aux personnes à mobilité réduite à l'exception des terrils

Blegny-Mine, témoin de deux siècles d'exploitation du charbon...

Introduction

Situé entre Liège et Visé, Blegny-Mine peut se prévaloir de conserver deux témoins de l'activité charbonnière liégeoise issus d'époques bien distinctes : le puits Marie, dont certaines salles remontent au milieu du XIX^{ème} siècle et qui est représentatif de l'exploitation charbonnière à cette époque, et le puits N°1, symbolique de l'époque de la « Bataille du charbon », qui sert toujours à la translation des visiteurs dans les galeries souterraines de la mine et dont les parties les plus anciennes datent de 1942.

Voici un aperçu sur l'état actuel des recherches historiques traitant de l'évolution des infrastructures du charbonnage. Les connaissances évolueront certainement au gré des découvertes futures¹.



**Vue d'ensemble, orientée ouest-est, du site de Blegny-Mine (ancien site du charbonnage d'Argenteau).
A l'avant-plan, le puits Marie et, derrière, les installations du puits N°1. Coll. Blegny-Mine.**

Au XIX^{ème} siècle

Le puits Marie

Le puits Marie l'Espérance est le plus ancien bâtiment minier connu de la région blegnytoise. L'origine de son nom et sa « naissance » font encore l'objet de plusieurs hypothèses.

Son nom fait selon toute vraisemblance référence à une dame, prénommée Marie, de l'entourage d'une famille : les Corbesier. Ceux-ci contribueront au développement de l'exploitation charbonnière à Trembleur et ses environs. La théorie actuelle est qu'il s'agirait de Marie Corbesierⁱⁱ, fille de Gaspar Corbesier, véritable fondateur de la houilleries locale.

A l'aube du XIX^{ème} siècle, la famille Corbesier, sous l'impulsion de Gaspar son patriarche, exploite depuis deux générations des houillères sur le territoire des communes d'Argenteau, Mortier, Saint-Remy et Trembleurⁱⁱⁱ. Cette famille possède également des parts dans plusieurs autres sociétés charbonnières telles que celles de Bonne-Foi-Homvent-Hareng, Cheratte, Housse, Wandre ou Xhendelesse.

Lorsque Gaspar meurt en 1808, il laisse cinq enfants^{iv} : quatre fils et une fille. Trois d'entre eux, Jean, Philippe et Urbain, reprennent une partie de l'héritage paternel dans les houillères et poursuivent l'extraction. Ils introduisent même deux demandes en maintenance et en extension de concessions en 1810 et 1818^v. Les aléas des successions de régimes retardent l'octroi de celles-ci, nommées Argenteau et Trembleur, qui ne seront finalement accordées qu'en 1848.

On a longtemps cru que le creusement du puits Marie l'Espérance remontait à 1818. Et, effectivement, il existait bien un bure baptisé « de l'Espérance » ou « Espérance » avant 1820. Cependant, celui-ci se trouvait bien plus au nord^{vi}.

La lecture des différents rapports de visite des ingénieurs du Corps des Mines, de même que les ressources cadastrales que nous avons pu consulter, nous permettent de dater le creusement du puits trente ans plus tard, en 1849^{vii}.

A l'époque, les Corbesier possèdent plusieurs puits de mines : entre autres, le puits des Trois Frères, sur la commune de Trembleur, le puits Urbain, sans oublier celui de Bouhouille, tous deux sur Saint-Remy. L'exploitation s'y déroule de manière aléatoire : les puits sont tantôt en activité, tantôt abandonnés, avant d'être à nouveau aménagés et rouverts à l'extraction.

L'exploitation erratique est ainsi mise en exergue par le Corps des mines qui relève les difficultés de l'entreprise « Corbesier Frères ». Trop éloignée des voies de communication, affrontant des conditions de gisement difficiles et une abondance des eaux d'infiltration, usant de méthodes d'exploitation discutables, exploitant par un nombre de sièges trop important ce qui nécessite l'emploi d'un personnel trop nombreux, la question de la survie de la société est soulignée par l'ingénieur des mines Auguste Ransy : « nous sommes bien loin de l'époque où il deviendra nécessaire d'asseoir un grand siège d'exploitation dans la région méridionale non seulement sur Bouhouille mais aussi sur Trembleur. En effet, la localité que nous considérons est dépourvue de grandes voies de communication et ne renferme pas assez de consommateurs pour acheter le charbon qu'il serait nécessaire de tirer au jour pour assurer un bénéfice à l'exploitant. La houillère des Trois frères qui, sous ces rapports, est dans de meilleures conditions, ne parvient même pas à écouler la faible extraction qu'elle produit. Le magasin considérable de houille qui encombre aujourd'hui et depuis longtemps cet établissement en est la preuve^{viii}. ». Cette conclusion pessimiste ne dissuade nullement les frères Corbesier d'entamer, dès le premier semestre 1849, le creusement de ce qui deviendra le puits Marie. Le puits est maçonné et les bâtiments abritant le puits et les machines sont terminés en décembre de la même année. La profondeur initiale serait de plus ou moins 60 mètres.

Le 24 juillet 1850, ils reçoivent l'autorisation d'installer deux machines à vapeur de 30 et 16 CV avec trois chaudières destinées à l'épuisement des eaux et à l'extraction. La profondeur du puits est portée à 88 mètres et on y monte une première belle-fleur.

Mais dix ans plus tard, le siège Marie n'est toujours pas en activité. En 1863, d'ailleurs, le puits est encore en avaleresse. Cela peut, du moins en partie, s'expliquer par les disparitions successives de Philippe et Jean Corbesier, en 1853 et 1854, et par les difficultés à rassembler les capitaux nécessaires à la continuité des travaux qui en auraient résulté.

Quant au bâtiment, il comprend vraisemblablement six parties, encore visibles aujourd'hui :

- la salle du puits proprement dit (voir Fig. 010 lettre A) ;
- la salle abritant la machine d'extraction (voir Fig. 010 lettre B) ;
- la salle du vieux ventilateur (dont l'agencement fut cependant modifié) (voir Fig. 010 lettre F) ;
- la salle consacrée aujourd'hui aux catastrophes minières (située derrière la précédente et dont la disposition fut revue) (voir Fig. 010 lettre G) ;
- une salle probablement dédiée aux machines mais dont l'agencement a été considérablement modifié au XXe siècle (voir Fig. 010 lettre D) ;
- les sous-sols.

Ce n'est qu'en août 1864 que l'ingénieur Deschamps mentionne finalement l'avancement de deux tailles, à partir du puits Marie, dans la couche Grande Fontaine à -170 mètres. A cette époque, le puits atteint sa profondeur maximale, 236 mètres, et l'entreprise pense même construire un chemin de fer à la surface pour se relier à l'axe Liège-Maastricht.

Malheureusement, la mort d'Urbain Corbesier qui survient en 1867 reporte le projet. Gaspard Corbesier^{ix} prend le contrôle de l'exploitation et tente de relancer l'entreprise familiale.

Pourtant les activités ralentissent avant d'être finalement interrompues. En 1872, la houillère Marie est à l'abandon avant d'être mise en réserve l'année suivante. L'épuisement des eaux s'effectue par un autre puits, probablement le puits de Saint Remy (ou puits Hayoulle) récemment ouvert, car les pompes du puits Marie sont inactives.

La relance s'engage le 23 février 1882, date à laquelle se constitue la Société anonyme des charbonnages d'Argenteau-Trembleur. Bien que l'actionariat se diversifie, il reste en grande partie dans le giron de la famille Corbesier. Gaspard Corbesier, qui est également bourgmestre d'Argenteau, devient président du Conseil d'Administration.

En ce qui concerne le bâtiment, une première modification a été réalisée entre 1864 et 1882 consistant en l'élévation de bâtiments situés à la droite du puits^x.

Gaspard Corbesier se dit très confiant dans l'entreprise lorsqu'il conclut son rapport à l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 1882 : « *nous marchons donc dans les conditions les plus rassurantes. Tout nous donne l'assurance que l'exercice prochain clôturera à notre entière satisfaction*^{xi}. »

Comme pour confirmer ces propos, on agrandit une nouvelle fois le puits Marie en 1883, afin de pouvoir y installer deux chaudières neuves, un culbuteur ainsi qu'une machine d'extraction de 50 CV et une belle-fleur en provenance du charbonnage de Cheratte, où les travaux ont cessé depuis 1878.

Les chaudières sont placées dans une pièce attenante à celle de la machine d'extraction. La belle-fleur qui est toujours visible de nos jours remonte probablement à cette époque, aucun document ultérieur ne faisant état d'un quelconque remplacement. L'année 1883 est aussi marquée par la réunion des deux concessions sous le nom d'Argenteau-Trembleur et par l'établissement de voies ferrées.

Malheureusement, la situation semble plus difficile que jamais : « *l'exploitation y est tout à fait insignifiante* » lit-on dans un rapport de l'ingénieur Thim Van Scherpenzeel^{xii}. La société peine à trouver l'équilibre financier, même s'il est vrai qu'elle réalise des travaux d'aménagement très importants. En 1885, la démission du directeur, Dieudonné Dupont, entraîne la désignation de Gaspard Corbesier comme administrateur-délégué. Quelques mois plus tard, le puits Marie est abandonné et, le 10 août 1887, la Société anonyme des charbonnages d'Argenteau-Trembleur est mise en liquidation. Malgré un dernier sursaut en 1891 au cours duquel un ancien administrateur, Charles de Ponthière, rachète l'entreprise et tente vainement de remettre en route une activité viable, toute exploitation cesse à cause des eaux aux alentours de 1896.

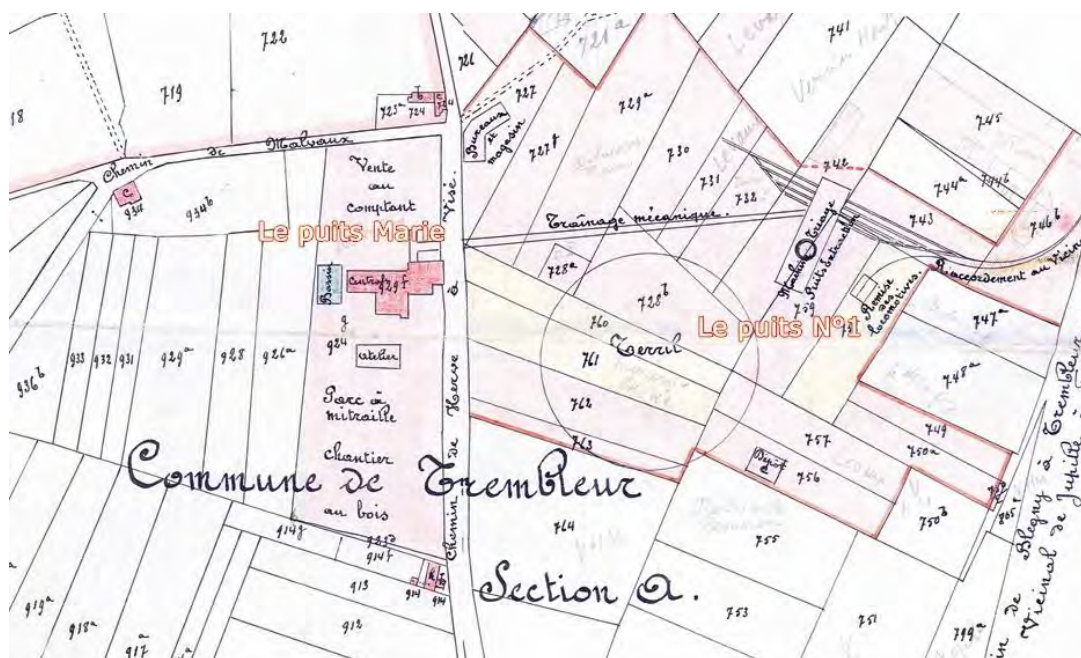
Au XXème siècle

Deux décennies d'inactivité s'ensuivent, à l'exception d'un regain d'intérêt temporaire lors de la Première guerre mondiale, suite à la pénurie de charbon dont la région est victime à cette époque^{xiii}.

A l'issue de ce conflit, Charles de Ponthière s'associe avec Alexandre Ausselet, dont la famille, déjà propriétaire de deux autres charbonnages à Tamines et à Villers-le-Bouillet, assurera la pérennité de l'entreprise jusqu'à la reconversion du site de Trembleur en complexe touristique en 1980.

Un groupe d'industriels « courageux et énergiques, portés par l'enthousiasme de la reconstruction des dommages de guerre^{xiv} » fonde la Société anonyme des charbonnages d'Argenteau le 27 octobre 1919. Parmi les membres du Conseil d'Administration, on relève des personnes proches de Charles de Ponthière et de la famille Ausselet.

Les premières années sont consacrées à la réfection des installations existantes, dont le puits Marie, le réaménagement des chantiers d'exploitation, l'équipement du charbonnage en matériel (voies de communication, chaudières, machines, moteurs, triage, lavoirs, etc.), le creusement de nouvelles galeries, et le fonçage d'un nouveau puits d'extraction, le puits N°1, dès 1920, qui reléguera le puits Marie au rang de puits d'aérage.



Plan d'ensemble des installations de surface du charbonnage d'Argenteau en date du 15 décembre 1920.
Archives de la S.A. des charbonnages d'Argenteau. Coll. Blegny-Mine.

Le puits N°1



Vue générale des installations du puits N°1 et du puits Marie vers 1930. Coll. Blegny-Mine.

La société se lance donc dans le creusement du puits N°1, dans la « Campagne de Trembleur » (à l'est du puits Marie), jusqu'à 170 mètres de profondeur. Une première tour d'extraction est construite à partir de 1922^{xv}. On érige un premier triage et on projette même la création d'un chemin de fer raccordé au vicinal Liège-Warsage. En 1929, le puits atteint 234 mètres de profondeur, soit le niveau de fond du puits Marie. Le creusement a été réalisé à l'aide de mines et d'explosifs et l'intérieur est revêtu d'une maçonnerie en briques^{xvi}.



Vue du puits N°1 dans les années 1930, avant la destruction de la belle-fleur en 1940. Coll. Blegny-Mine.



Après la destruction de la belle-fleur en 1940. Fonds Ausselet. Coll. Blegny-Mine.

L'extraction est brutalement arrêtée le 10 mai 1940 suite à la destruction de la tour d'extraction du puits N°1 par l'Armée Belge pour éviter que les Allemands ne s'en servent comme poste d'observation. « *Nous sommes le seul charbonnage de Belgique où une telle destruction a été opérée par l'Armée. Nous n'en connaissons pas les raisons*^{xvii}. »

« Le 10 mai 1940, l'Armée Belge procéda à la destruction de la tour d'extraction surmontant le puits N°1 en faisant sauter de grosses charges d'explosifs placées contre les montants en béton de la tour. Ces explosions abîmèrent en outre fortement la plupart des installations de surface : triage, lavoir, lampisterie, ateliers, magasins, bains-douches, sous-station électrique, bureau, etc. Enfin, des tirs d'artillerie provoquèrent des grands dégâts, notamment à la sous-station électrique.

Au fond, par suite du manque de courant électrique, les installations d'exhaure souterraine ne fonctionnèrent plus et les eaux envahirent les travaux d'exploitation qui furent complètement noyés. Tous les chevaux périrent. Au début du mois de septembre, les eaux atteignirent le niveau supérieur de retour d'air, situé à une profondeur de 170 mètres. On put les maintenir à ce niveau par l'installation et la mise en service de pompes d'exhaure à proximité du chargeage.

La tour et la machine d'extraction du puits, complètement détruites, ont été enlevées. On a installé sur le puits d'aériage du puits Marie, un treuil d'extraction électrique qui permet de faire descendre deux cages au niveau 170 mètres. Cette installation sert à la translation des pompiers et à l'exécution de travaux de recarrage et d'entretien aux niveaux de 60 et 70 mètres. Depuis le mois de mai dernier, l'extraction est nulle. En vue de pouvoir reconstruire ses installations de surface, la direction du charbonnage a introduit une demande de prêt sur la base de l'arrêté du 30 août 1940 organisant notamment l'octroi de crédit aux sinistrés, pour la réparation des dommages de guerre à leurs biens immeubles par nature et par destination^{xviii}. »



Décombres du lavoir. Cliché pris le 8 avril 1941.Fonds Ausselet. Collection Blegny-Mine.

En juin 1942, après avoir déblayé les décombres résultant de la destruction de la précédente belle-fleur, la société entreprend l'érection d'une nouvelle tour d'extraction, malgré l'absence d'autorisation des Allemands et les nombreuses difficultés rencontrées pour se procurer le matériel nécessaire^{xix}.

Reconstruction de la tour du puits N°1



En juin 1942. Fonds Ausselet. Coll. Blegny-Mine.

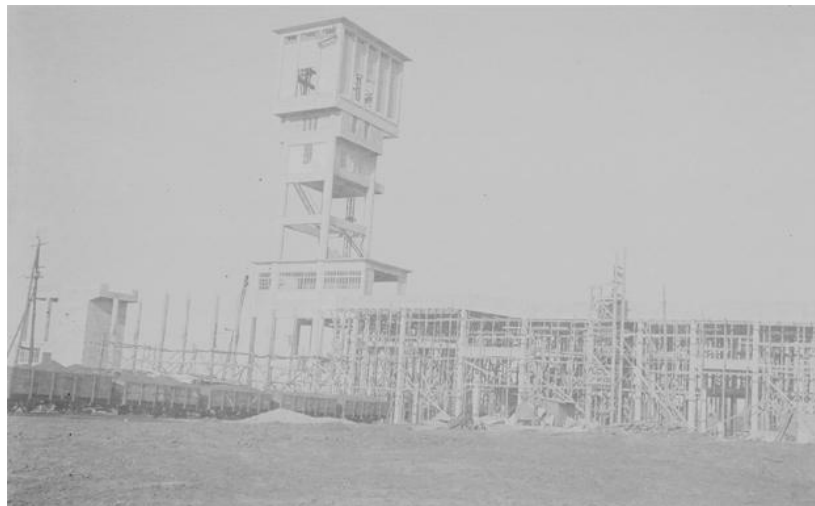


Le 5 novembre 1942. Fonds Ausselet. Coll. Blegny-Mine.

La structure en béton de la chambre de la machine d'extraction est construite de février à septembre 1943. En décembre 1945, cette chambre est complètement fermée. La nouvelle machine d'extraction, électrique, est installée entre 1945 et 1947^{xx}, permettant la remise en service du puits à cette date^{xxi}. La machine n'est cependant officiellement autorisée que deux ans plus tard, en 1949.

Le triage-lavoir et la recette

Parallèlement à l'érection de la nouvelle tour d'extraction, la reconstruction du triage débute en 1942^{xxii}. Les piliers en béton de la recette et du triage sont coulés entre septembre 1943 et mai 1944. L'étage de la recette est aménagé fin 1945. A l'époque, cependant, il n'est pas encore couvert. Il ne le sera que dans les années 1970.



La tour du puits est pratiquement terminée en mai 1944 tandis que les piliers de la recette ont été coulés. Fonds Ausselet. Coll. Blegny-Mine.



**Vue des installations du puits N°1 dans les années 1970 où la recette est toujours découverte.
Fonds Ausselet. Coll. Blegny-Mine.**

Un premier triage-lavoir est opérationnel dès décembre 1946. Celui-ci est agrandi en 1948 et en 1955-1956. Le matériel électrique y est autorisé en mars 1949^{xxiii}. Il fonctionne d'abord à l'argile, puis à l'eau lourde (eau + magnétite) à partir de 1956.



Premier agrandissement du nouveau triage-lavoir en 1948. Cliché pris le 6 octobre 1948. Fonds Ausselet. Coll. Blegny-Mine.

En 1964, la société achète un nettoyeur de wagonnets. *« Le charbon venant du fond était mouillé et, lorsqu'on culbutait le wagonnet, il restait toujours du charbon collé aux parois. Le wagonnet redescendait avec une capacité moindre de chargement, ce qui représentait une perte sensible. Le nettoyage des wagonnets permet d'augmenter la capacité moyenne de chargement de 15%^{xxiv} ».*

Deux années plus tard, en mai 1966, on installe uneessoreuse au triage-lavoir. *« Cette machine permet de ramener le taux d'humidité du poussier de plus de 20% à 5%, ce qui nous autorisait à l'envoyer directement chez l'utilisateur^{xxv}. »*

Peu de temps après, l'entreprise étudie la construction d'un lavoir à poussier et la mécanisation de la recette^{xxvi}.

En 1969, on construit une bande transporteuse (aujourd'hui disparue) le long de la recette pour éviter la manipulation des schistes venant du lavoir et allant au teruil. Cette réalisation est montée par Wérico^{xxvii} et fonctionne jusqu'en 1980.



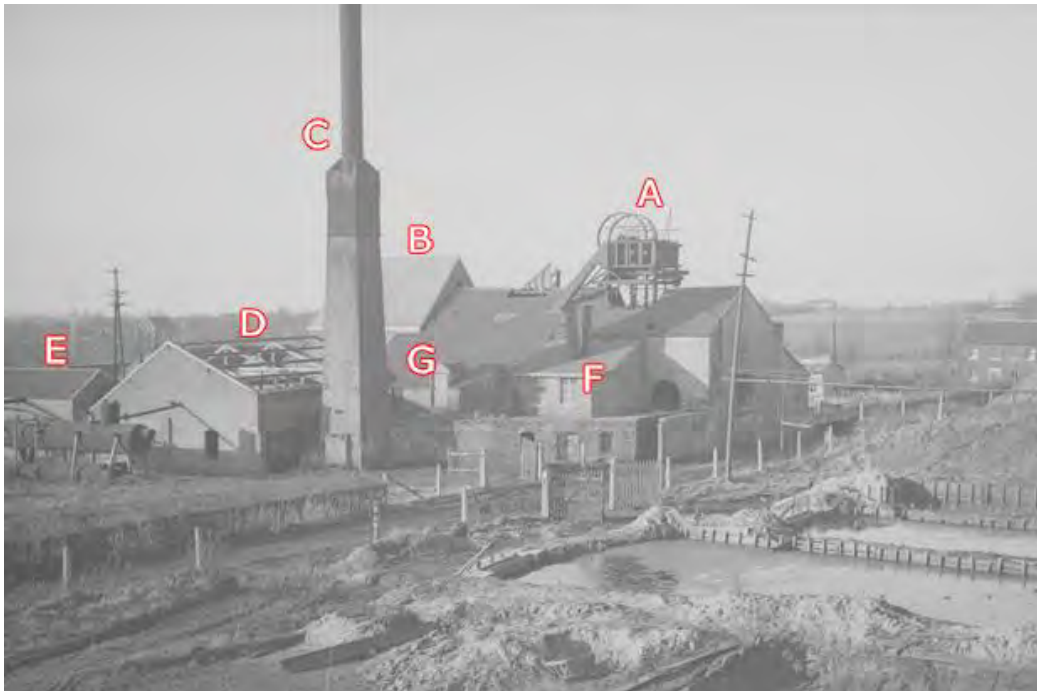
Agrandissement du triage des années 1960-1970. Fonds Ausselet. Coll. Blegny-Mine.

En septembre 1971, on installe un transformateur de 1000 KVA dans la perspective d'alimenter un nouveau lavoir à poussier^{xxviii} dont l'étude est entreprise l'année suivante^{xxix} et la construction en 1973 par l'entreprise Donnay de Blegny. En 1975, le lavoir est opérationnel^{xxx}.

Le puits Marie

Le puits Marie est en travaux de 1920 à 1923. On y place entre autres les compresseurs Lebeau, de 10 m³, datant de 1906, et François, de 30 m³, construit en 1910, que l'on peut toujours voir aujourd'hui. En attendant la mise en service du puits N°1, il est toujours utilisé comme puits d'entrée d'air et sert à la translation du personnel et à l'évacuation des produits grâce à une nouvelle machine d'extraction à vapeur fabriquée par les Etablissements Beer de Jemeppe-sur-Meuse et installée en 1924 avec des chaudières neuves. Sa profondeur est toujours de 236 mètres mais, en dessous de l'étage -170m, le puits est noyé.

L'infrastructure du siège Marie subit une série d'aménagements importants. La première modification, datant des années 1920, consiste en l'érection de bâtiments destinés à accueillir un ventilateur (nous ignorons s'il s'agit du ventilateur ADRA toujours présent aujourd'hui dans une pièce située à côté du puits, côté Blegny) et à loger des ouvriers, dans le cadre de la mise à disposition de logements gratuits, ainsi que la construction des bâtiments abritant aujourd'hui les deux compresseurs Lebeau, le compresseur François et une partie des installations électriques. Le cadastre note aussi l'établissement d'une paire et la construction d'un réfectoire en 1929.



Façades sud et est du puits Marie vers 1935. A – Belle-fleur surplombant le bâtiment original ; B – Bâtiment de la machine d'extraction ; C – Cheminée d'extraction des fumées des chaudières ; D – Bâtiment abritant les chaudières ; E – Bâtiment des installations électriques et des compresseurs en ligne ; F – Salle du vieux ventilateur ; G – Bains (actuellement la salle des catastrophes). Coll. Blegny-Mine.

Une nouvelle modification est enregistrée lors de l'exercice cadastral portant sur l'année 1936. Elle concerne la destruction partielle et l'agrandissement du bâtiment. Une partie de celui-ci est convertie en habitation et une dépendance située à la droite du puits (lorsque l'on se place face à l'entrée = côté Trembleur) est supprimée. Du côté gauche (= côté Blegny), l'infrastructure est totalement réorganisée : la cheminée d'aération est partiellement reconstruite, une pièce \hat{R} vraisemblablement destinée à des compresseurs ou à des chaudières \hat{R} est érigée dans le dos de la cheminée et rejoint le mur du bâtiment de la machine d'extraction^{xxxii} tandis qu'un perron relie la cheminée au puits par l'extérieur. C'est aussi l'époque où l'on installe un deuxième compresseur Lebeau de 25 m³, construit en 1910.

Malgré les événements dramatiques du 10 mai 1940, les dirigeants relèvent la tête et entament la reconstruction de leurs installations dès juin 1942. Le puits Marie est réaffecté en puits d'extraction provisoire, le temps de déblayer les décombres du puits N°1 et d'entreprendre l'érection d'une nouvelle tour d'extraction.

En 1945, le cadastre note l'établissement d'un bassin de refroidissement, aujourd'hui disparu, à l'arrière du puits Marie, bien qu'il existait déjà, au même endroit, un bassin similaire dans les années 1920 (voir Fig. 002). Le cadastre indique en plus la construction de la première salle de douches pour les ouvriers du fond, qui accueille aujourd'hui la partie du musée consacrée à la géologie et à l'outillage. Il s'agit en fait du réaménagement et de la reconstruction partielle de l'ancienne salle des chaudières.

En 1947, parallèlement à la remise en service du puits N°1, de nouvelles constructions sont érigées sur le terrain du puits Marie : les baraquements, servant au logement des ouvriers^{xxxii}.



Vue d'ensemble du terrain du puits Marie prise de la tour du puits N°1. On distingue au fond à gauche les trois baraquements installés en 1947. En ce qui concerne le bâtiment du puits proprement dit, on remarque les modifications apportées à la cheminée et au bâtiment se trouvant juste derrière. Coll. Blegny-Mine.

En 1949, on installe une machine d'extraction électrique et les molettes du chevalement sont remplacées.

D'après l'exercice cadastral portant sur l'année 1956, on érige les bâtiments abritant aujourd'hui la salle des lampes, la lampisterie, la salle des douches du personnel de surface ainsi qu'une pièce comprenant actuellement la salle du musée relative à l'infirmerie et au sauvetage, sur laquelle on érige l'actuelle « salle du géomètre », qui servait de magasin.

Les installations d'hygiène pour les ouvriers du fond se complètent en même temps par une seconde salle de douches, située derrière la première (datant pour rappel de 1945).

Deux ans plus tard, en 1958, on note la construction des bacs à schlamms et, en 1966, le cadastre enregistre la construction de la salle abritant le premier compresseur en équerre^{xxxiii} CE7, acheté au charbonnage du Nord de Gilly et installé en 1964.



Façades sud et est du puits Marie dans les années 1950-1960. Le perron et la cheminée ont été complètement intégrés dans le bâtiment. Coll. Blegny-Mine.

Vers 1971, la quatrième salle des compresseurs est érigée, abritant le deuxième compresseur de 49 m³ CE7 et celui de 80 m³ CE9. Ces compresseurs et les réservoirs-tampons qui les accompagnent^{xxxiv} ont également été achetés au charbonnage du Nord de Gilly en 1971 et sont devenus opérationnels durant l'année 1972. Depuis l'ouverture à l'exploitation touristique en 1980, le bâtiment n'a subi que très peu de modifications notables : les baraquements ont été détruits vers 1982 et la toiture coiffant la machine d'extraction a été rénovée suite à une tempête dans les années 1990.

La fermeture définitive du puits est prononcée par la Députation Permanente du Conseil Provincial de Liège en date du 11 juillet 1985 qui impose à l'Association pour la gestion du complexe touristique du charbonnage de Blegny-Trembleur et environs de remblayer le puits Marie inutilisé suite au creusement du nouveau circuit souterrain en 1982^{xxxv}. Le remblayage sera terminé dans les années 1990.

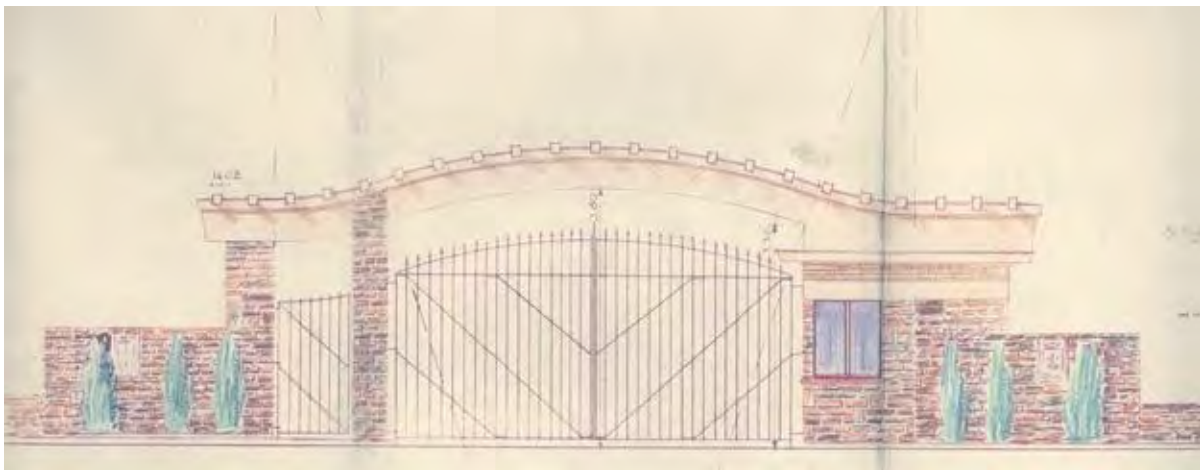
Ajoutons qu'une pièce, complétant la première installation électrique, et attenante d'ailleurs à celle-ci, n'a pas encore pu être datée avec certitude. Jean Defer, dans sa biographie publiée en 2000, parle d'une troisième installation électrique achetée en 1968 par le charbonnage. Date-t-elle dès lors de cette époque ?^{xxxvi}



Façades sud et est du puits Marie après rénovation en 1993. Coll. Blegny-Mine.

L'entrée

Le portique d'entrée remonte à 1954. Il est construit en moellons et en béton. Dessiné par l'architecte Cerfontaine, les plans prévoyaient initialement le placement de la guérite à droite du portique. Dans les années 1970 (?), l'arc coiffant la grille principale fut coupé en raison de l'évolution de la taille des camions : avec l'augmentation de volume de ceux-ci, il leur devenait en effet impossible de pouvoir passer sous le portique^{xxxvii}.



Croquis de l'entrée du charbonnage d'Argenteau. 1954. Archives de la S.A. des charbonnages d'Argenteau. Coll. Blegny-Mine.

Les terrils

Le premier terril, dit « vieux terril » ou « ancien terril », est constitué après 1920^{xxxviii}. Christine Wirtgen précise qu'il est « né en 1925^{xxxix} » et « a été chargé jusque 1940 environ. Brûlé, il est recouvert d'une végétation partiellement naturelle, partiellement plantée par l'exploitant^{xl} ». Un abri pour le treuil de la mise à terril est construit en 1928^{xli}. La mise à terril est placée en 1929^{xlii}. En 1934, on achète des terrains pour l'extension du terril^{xliii}.

Après les destructions de 1940, une nouvelle mise à terril est construite en 1943^{xliv}, équipée de skips. Elle donne naissance à la constitution du deuxième terril, alimenté jusqu'aux derniers jours de l'exploitation. « Remarquons que le cœur du terril brûla pendant de longues années : les techniques de triage du charbon n'étaient pas encore très perfectionnées et une certaine quantité de charbon y fut envoyée avec les pierres. Ceci permit d'ailleurs à des familles pauvres de se chauffer avec du charbon trouvé sur le terril^{xlv}. »

« Le nouveau terril déborde sur l'ancien. Sa forme tronquée est due à l'échéance de la fermeture qui plana sur le charbonnage à partir de 1975 et qui l'empêcha de se développer normalement. Effectivement, la machine de la mise à terril ne pouvait pas tirer les wagonnets sur une pente plus forte. Comme il n'était pas possible d'amortir une nouvelle installation en 5-6 ans, la direction choisit d'étaler le terril^{xlvi}. »

Pour confirmer ces propos, un projet de remplacement du dispositif de mise à terril est rédigé en 1976. La machine d'alors est « très usagée^{xlvii} ». Et pour cause, après « plus de 7500 heures d'utilisation^{xlviii} », elle « demandait une remise en état plus coûteuse que l'achat d'une neuve^{xlix} ». Le charbonnage reçoit une subvention de 2500000 francs en 1977 pour l'acquisition d'un bulldozer, « de préférence d'occasion^l ». Le charbonnage acquiert un chargeur Caterpillar auprès de la société TRECO à Overijse^{li}.

La laverie

L'Arrêté Royal du 3 mars 1975 impose aux industries extractives la généralisation de la fourniture de vêtements de travail pour chaque ouvrier. Dans cette optique, le charbonnage d'Argenteau envisage, dans une lettre du 13 mai 1975, la construction d'un bâtiment « pour le stockage des vêtements de travail que nous devons distribuer à partir du 1^{er} janvier 1976^{lii}. » Investissement prévu : 1500000 francs. Le charbonnage fait appel aux entreprises Herman Palmans à Dalhem pour l'érection de la nouvelle bâtisse, parée à l'extérieur de dalles SIPOREX, commande passée pour la somme de 1296766 francs HTVA. Le délai de réalisation expirant le 15 décembre 1975 et ne trouvant pas trace de courrier ultérieur sur ce point, la construction des laveries a eu lieu entre le 29 octobre et le 15 décembre 1975^{liii}.

Le charbonnage aujourd'hui

Blegny-Mine évolue et se transforme en veillant à préserver ce qui a fait son histoire. Certes les paires à bois et une partie des bassins à schlamms ont laissé la place à un parc de détente et de loisirs.

Oui, l'atmosphère industrielle s'est dissipée au profit des rires des enfants et du murmure des conversations des milliers de personnes qui se rendent chaque année sur le site charbonnier. Mais ce serait oublier que trente années d'exploitation touristique R menées pour donner vie au charbonnage R ont forcément marqué le site de leur empreinte.

Les bâtiments industriels sont toujours présents. Certains ont été réaménagés ou reliftés mais ils gardent au fond d'eux-mêmes l'esprit des lieux et des mineurs qui y ont laissé sueur et souffrance, joie et solidarité, intelligence et technicité.

Le visiteur se rend aujourd'hui sur le théâtre d'une longue épopée industrielle. A travers la descente par le puits N°1 et le parcours de ses galeries souterraines (à -30 et -60 mètres), la remontée dans la recette et le triage-lavoir (qui conservent tous deux leur caractère brut et fonctionnel de l'époque charbonnière), le visiteur suit le cheminement du mineur et du fruit de son travail : le charbon.

Quant aux installations du puits Marie, elles maintiennent leurs particularités artisanales qui ont tant marqué la houillerie blegnytoise au cours du XIXe siècle. Un bâtiment à taille humaine, presque intimiste, dans lequel un musée retrace, du Moyen-Âge à nos jours, huit siècles d'exploitation houillère dans les contextes techniques, historiques, économiques et sociaux.

En guise de conclusion

Les recherches sur les infrastructures minières du site de Blegny-Mine ont été véritablement lancées il y a moins de quatre ans, dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau circuit de visite du musée du puits Marie.

Les difficultés de ces recherches ne sont pas seulement d'ordre temporel mais aussi, et surtout, d'ordre matériel : les archives du charbonnage ont été, dans leur majeure partie, détruites ou ont disparu. Comble de malchance, une part non négligeable des archives de l'Administration des Mines^{liv}, pour les documents remontant au XIXe siècle, ont été victimes des V1 en 1945 !

Notes

- i Les principales sources sur lesquelles nous avons pu nous baser sont les papiers familiaux des Corbesier, les archives de l'Administration des mines (division de Liège) et de la Province de Liège versées aux Archives de l'Etat de Liège, les atlas cadastraux parcellaires de P.-C. Popp, une partie des archives communales de Trembleur ainsi que les archives de la Société anonyme des charbonnages d'Argenteau conservées au CLADIC.
- ii AEL. Archives de la famille Corbesier. Acte du 17 août 1813 passé devant J. Anciaux, notaire.
- iii Les activités charbonnières de la famille Corbesier se développent au milieu du XVIIIe siècle.
- iv AEL. Archives de la famille Corbesier.
- v Mon histoire au charbonnage d'Argenteau-Trembleur / Jean Defer. 2000, p. 12. Sous les communes d'Argenteau, Feneur et Saint Remy. Arrêté Royal du 8 janvier 1848 qui accorde aux sieurs Corbesier maintenance et concession des mines de houille dans les communes d'Argenteau, Trembleur et environs (Moniteur Belge du 15 janvier 1848).
- Vi Il se situait très probablement le long de l'actuelle rue de Feneur à Trembleur.
- vii AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Ancien fonds. Portefeuille 9/29 : charbonnage de Houlleux, redevances, charbonnages de Trembleur et Cheratte. Rapport adressé à Monsieur l'ingénieur principal. Liège, 30 juin 1849.
- viii AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Ancien fonds. Portefeuille 9/26 : charbonnages de Crahay, Melin, Bouhouille, Cheratte, Housse et Hasard [1809-1876]. Lettre adressée à Monsieur l'ingénieur en chef J. Gernaert sur les mines de Bouhouille par Auguste Ransy. 1er juil. 1848.
- ix Fils de Philippe Corbesier ?.
- x Un plan de 1922 mentionne que ces locaux abritaient en 1922 deux bureaux, une lampisterie, un atelier et les voies conduisant au trainage.
- xi AEL. Annexes au Moniteur belge du 19 juillet 1882. Société anonyme des charbonnages d'Argenteau-Trembleur. Assemblée générale ordinaire du 3 juillet 1882.
- xii Mélanges : mines : II. Exploitation des mines : extrait du rapport de M. l'ingénieur en chef directeur Thim Van Scherpenzeel du 10 mars 1883
In : Annales des travaux publics de Belgique. Tome XLI(1884) ; pp. 342-343.
- xiii Etude de l'histoire de Saint Remy : 1225-1965 : l'ancienne paroisse, la commune / Moïse Halin. 1965, p. 70.
- xiv L'histoire du charbonnage d'Argenteau-Trembleur. 1990 ?, p. 17 (DTB-Q1112 HIS).
- xv AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Nouveau fonds. Portefeuille 495 : redevance proportionnelle des mines : Argenteau : 1922.
- xvi AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Nouveau fonds. Portefeuille 584 : enquêtes des anciens arrondissements : 9ème arrondissement. 1929. Enquête sur les fonçages de puits depuis 1910. Lettre adressée à M. Orban / J. Courtois. Trembleur, 29 novembre 1929.
- xvii AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Nouveau fonds. Portefeuille 495 : redevance proportionnelle des mines : Argenteau : 1939. Rapport présenté à l'Assemblée générale ordinaire du 3 avril 1941 : exercice 1939-1940 : rapport au Conseil d'administration.
- xviii AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Nouveau fonds. Portefeuille 584 : enquêtes des anciens arrondissements : 9ème arrondissement. 1941. Enquête sur les dégâts dus aux hostilités. Liège, 15 février 1941.
- xix L'histoire du charbonnage d'Argenteau-Trembleur. 1990 ?, p. 18 (DTB-Q1112 HIS).
- xx AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Nouveau fonds. Portefeuille 107 : câbles : dérogations de câbles : Argenteau. Dérogation à l'article 43 de l'Arrêté Royal du 10 décembre 1910. Liège, 19 avril 1949.
- xxi AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Nouveau fonds. Portefeuille 607 : rapports de visites des ingénieurs : Argenteau, siège Marie. Visite des installations superficielles du 10 décembre 1947. Chênée, 10 décembre 1947.
- xxii AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Nouveau fonds. Portefeuille 495 : redevance proportionnelle des mines : Argenteau : 1943.
- xiii AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Nouveau fonds. Portefeuille 136 : électricité : Argenteau : relevé annuel au 31/12/1953. Installations électriques d'Argenteau. Lettre adressée à M. Orban / J. Courtois. Trembleur, 1954.
- xxiv Mon histoire au charbonnage d'Argenteau-Trembleur / Jean Defer. 2000, p. 75.
- xxv Mon histoire au charbonnage d'Argenteau-Trembleur / Jean Defer. 2000, p. 77.
- xxvi Mon histoire au charbonnage d'Argenteau-Trembleur / Jean Defer. 2000, p. 78.
- xxvii Mon histoire au charbonnage d'Argenteau-Trembleur / Jean Defer. 2000, p. 79.
- xxviii Mon histoire au charbonnage d'Argenteau-Trembleur / Jean Defer. 2000, p. 81.
- xxix Mon histoire au charbonnage d'Argenteau-Trembleur / Jean Defer. 2000, p. 81.
- xxx Mon histoire au charbonnage d'Argenteau-Trembleur / Jean Defer. 2000, p. 84.

xxxix Témoignage de Jean Defer du 27 mai 2009.

xxxii L'histoire du charbonnage d'Argenteau-Trembleur. 1990 ?, p. 17 (DTB-Q1112 HIS).

xxxiii Visages industriels d'hier et d'aujourd'hui / Christine Wirtgen-Bernard et Michel Dusart. R Liège : Mardaga, 1981, p. 56.

xxxiv Visages industriels d'hier et d'aujourd'hui / Christine Wirtgen-Bernard et Michel Dusart. R Liège : Mardaga, 1981, p. 56.

xxxv AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Nouveau fonds. Portefeuille 495 : redevance proportionnelle des mines : Argenteau : 1928.

xxxvi AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Nouveau fonds. Portefeuille 495 : redevance proportionnelle des mines : Argenteau : 1929.

xxxvii AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Nouveau fonds. Portefeuille 495 : redevance proportionnelle des mines : Argenteau : 1934.

xxxviii AEL. Administration des mines de Belgique. Division de Liège. Nouveau fonds. Portefeuille 495 : redevance proportionnelle des mines : Argenteau : 1943.

xxxix L'histoire du charbonnage d'Argenteau-Trembleur. 1990 ?, p. 17 (DTB-Q1112 HIS).

xl L'histoire du charbonnage d'Argenteau-Trembleur. 1990 ?, p. 18 (DTB-Q1112 HIS).

xli CLADIC. Archives de la société anonyme des charbonnages d'Argenteau. Dossier Subventions. Lettre adressée au Ministère des affaires économiques. Administration de l'énergie / J. Ausselet. RLodelinsart, 12 mars 1976.

xlvi CLADIC. Archives de la société anonyme des charbonnages d'Argenteau. Dossier Subventions. Note manuscrite de Monsieur Defer. R 1976.

xliii CLADIC. Archives de la société anonyme des charbonnages d'Argenteau. Dossier Subventions. Lettre adressée au Ministère des affaires économiques. Administration de l'énergie / J. Ausselet. RLodelinsart, 12 mars 1976.

xliv CLADIC. Archives de la société anonyme des charbonnages d'Argenteau. Dossier Subventions. Lettre adressée à la S.A. des charbonnages d'Argenteau / E. Weerts. R Bruxelles : Ministère des affaires économiques. Administration de l'énergie, 26 janvier 1977.

xlvi CLADIC. Archives de la société anonyme des charbonnages d'Argenteau. Dossier Subventions. Lettre adressée à Tractor and equipment company / J. Ausselet. RLodelinsart, 25 mars 1977.

xlvi CLADIC. Archives de la société anonyme des charbonnages d'Argenteau. Dossier Subventions. Lettre adressée au Ministère des affaires économiques / J. Ausselet. RBruxelles : Ministère des affaires économiques, 13 mai 1975.

xlvi CLADIC. Archives de la société anonyme des charbonnages d'Argenteau. Dossier Subventions. Lettre adressée aux Entreprises Herman Palmans / J. Ausselet. RLodelinsart : Charbonnages d'Argenteau, 28 octobre 1975.

xlvi Cette salle semble exister au moment du lever parcellaire de 1920 et sur les plans de 1922.

xlvi Ces baraquements avaient servi de logements aux volontaires engagés à la fin de la guerre dans l'armée belge qui avaient été entraînés en Irlande. Mon histoire au charbonnage d'Argenteau-Trembleur / Jean Defer. 2000, p. 36.

li Ainsi appelé en raison de la disposition perpendiculaire des deux chambres de compression.

li Destinés à conserver le surplus d'air comprimé produit.

lii Conseil provincial de Liège. Députation permanente. Arrêt du 11 juillet 1985 B211/9107/MC/MV.

liii Mon histoire au charbonnage d'Argenteau-Trembleur / Jean Defer. 2000, p. 81.

liv Conservées aux Archives de l'état de Liège. Rue du Chéra 79 à 4000 Liège. Tél. 04 252 03 93. Courriel Archives.Liege@arch.be

Fiche d'identité de Blegny-Mine

Président : Abel Desmit

Directeur : Jacques Crul

Les services administratifs peuvent être joints tous les jours ouvrables de 9h00 à 17h00.

Le service réservation peut être joint du lundi au dimanche de 9 à 17 h 30 (période estivale) et du lundi au vendredi de 9 à 17 h 00 (période hivernale).

Direction : +32(0)4/237 98 00

Adresse :

Blegny-Mine asbl
Rue Lambert Marlet, 23
BE-4670 Blegny
www.blegnymine.be

Tél: +32(0)4/387 43 33
Fax: +32(0)4/387 58 50
E-mail : domaine@blegnymine.be

Heures d'ouverture 2011

Visiteurs individuels :

- pour la mine : les week-ends et jours fériés du 19 février au 18 décembre
en semaine du 11 avril au 9 septembre et pendant les vacances de Carnaval et de Toussaint
- pour les autres activités : les week-ends et jours fériés du 9 avril au 13 novembre
en semaine du 11 avril au 9 septembre

Groupes (minimum 15 personnes) :

tous les jours du 1^{er} février au 22 décembre (sur réservation)

Prix d'entrée – tarifs 2011 :

Visiteurs individuels : pour la mine : Adultes 9,00 €
Enfants (de 6 à 12 ans) : 6,30 €
Seniors et jeunes (de 13 à 18 ans) : 7,85 €
Enfants de moins de 6 ans : gratuit

Superprogramme (visite de la mine, du musée de la mine, balade en tortillard et découverte du biotope du terril) :

Adultes 13,50 €

Enfants (de 6 à 12 ans) : 9,50 €

Seniors et jeunes (de 13 à 18 ans) : 11,30 €

Enfants de moins de 6 ans : gratuit

Nouveauté 2011 : « mines gourmandes » (combiné visite/repas, ce dernier étant partiellement pris au fond)

Visiteurs individuels : les vendredis 06/05, 03/06, 01/07, 05/08 et 02/09

Groupes (minimum 15 personnes) : à partir de 30 personnes, tous les soirs du 01/02 au 21/12, sur réservation

Réservations : 0(032) 4 387 43 33

Le site de Blegny-Mine dispose d'un vaste parking gratuit, d'une cafétéria, de deux restaurants, d'une salle polyvalente, d'un mine-golf, de plaines de jeux, d'un parc de détente avec étangs et d'un petit parc animalier avec volières, d'un centre d'archives, d'un centre d'hébergement pour groupes (58 lits), d'un terril aménagé pour la balade, d'un verger didactique et de salles d'exposition.

Accès :

En train et en bus : destination Liège-Palais, puis prendre le bus TEC ligne 67 Liège-Visé [via Blegny] à la gare Léopold. Arrêt « Charbonnage de Trembleur ».

En voiture : Autoroute E40 sortie 36, suivre le fléchage « Blegny-Mine » ou Autoroute E25 sortie 21, suivre Dalhem, puis Barchon, puis le fléchage « Blegny-Mine ».
